

2021-2026
Procès-verbal n° 42b de la séance ordinaire du Conseil général
du mercredi 1^{er} avril 2026,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2

Présidence: M. Jean-Noël Gex, vice-président

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.32 heures.

Présence de 58/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé-e-s (22): Mmes et MM. David Aebischer, Charles de Reyff, Sophie Delaloye, Jérémie Fonjallaz, Sonja Gerber, Camille Goy, Guy-Noël Jelk, Marine Jordan, Adeline Jungo, Harald Kust, Valentine Mauron, Simon Murith, Andrey Nazheskin, Elena-Lavinia Niederhäuser, Nadège Piller, Thierry Pochon, Caroline Revaz, Alexandre Sacerdoti, Léo Tinguely, Giulia Tognola, Marc Vonlanthen et François Yerly-Brault.

Absent-e-s: -

Scrutateur-ric-e-s: Mmes et MM. Margaret Collaud, Johan Dick, Elisa Nobs, Laurent Woeffray, Jean-Pierre Wolhauser et Laura Zahnd.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Yan Bolle et Thierry Vidmer.

Le vice-président. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme et MM. les membres du Conseil communal, cher-ère-s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée de cette 41^{ème} et dernière séance ordinaire de la législature 2021-2026. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteur-euse-s, ainsi que les représentant-e-s de la presse.

1. Communications du vice-président

Le vice-président.

A. Nous ferons une pause après la transmission des postulats.

- B. Pour la séance de ce soir, 22 personnes se sont excusées (cf. supra).
- C. Conformément à l'article 13 du RCG, vous êtes soumis à l'obligation de signaler vos intérêts privés ou publics.
- D. Je rappelle les temps de parole: 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finals ou les réponses aux questions.
- E. Conformément à l'article 70 du RCG, chaque membre du Conseil général peut poser au Conseil communal des questions sur un objet de son administration.
- F. Je rappellerai également le bon ordre des débats et son article 74: "Les membres veillent à maintenir entre eux les égards qu'exige leur fonction. Ils usent de la réserve nécessaire propre à sauvegarder un déroulement harmonieux de la séance. Ils s'adressent au ou à la président·e, à l'assemblée ou au Conseil communal et évitent toute prise à partie personnelle. Les membres mis en cause peuvent demander la parole".

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 175 (2021-2026) de Mmes et MM. Valentine Mauron (Vert·e·s), David Ruffieux (Vert·e·s), Chloé Zainal (Vert·e·s), Véronique Grady (PLR) et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de (faire) produire des arbres et arbustes d'essences indigènes adaptés à la station et aux changements climatiques

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

La Ville travaille à arboriser son territoire. Elle a élaboré une liste avec des espèces résistantes au réchauffement climatique. Le plan de végétalisation aboutira à une planification pour l'arborisation. Se basant sur cette étude, la Ville poursuivra ses réflexions et ses démarches pour pérenniser l'approvisionnement en arbres dans le futur.

La Ville ne dispose pas des ressources ni des infrastructures pour garantir les premières étapes de la récolte de la graine à l'arbre. Une collaboration élargie entre les acteurs régionaux, communaux et cantonaux pourrait favoriser à terme une production locale d'essences indigènes adaptées aux conditions climatiques futures. La Ville analyserait alors la possibilité de créer une pépinière urbaine pour l'acclimatation de ces jeunes plants.

Cette synergie pourrait constituer une étape importante vers un projet pilote exemplaire en matière d'adaptation au changement climatique et en faveur de la biodiversité.

Vous l'avez compris, je ne vais pas lire l'entier de la réponse, mais uniquement le très bref résumé, respectivement la conclusion.

Ruffieux David (Vert·e·s). Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse et pour le travail présenté. Nous constatons avec satisfaction que la réflexion avance et qu'elle va dans le sens du postulat. Les pistes évoquées, comme la pépinière urbaine ou la collaboration avec d'autres parties prenantes, mériteraient d'être développées plus concrètement et plus

rapidement, par exemple en intégrant financièrement ce projet dans le plan de végétalisation, que l'on attend toujours, ou pourquoi pas dans le plan climat et son volet adaptation.

Le postulat n° 175 est ainsi liquidé.

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 179 (2021-2026) de Mme et MM. Marc Vonlanthen (PS), Laurent Woeffray (PS), Sophie Delaloye (PS) et Florian Müller (PS) intitulé "Demande d'étudier la possibilité d'acheter des appartements et des immeubles locatifs dans le cadre de la stratégie de la politique foncière active au Conseil communal"

Dietrich Laurent, directeur des Finances.

cf. annexe.

Concernant la politique de l'habitat et du logement, je tiens ici à relever l'énorme travail qui a été fait par la Commune concernant la mise en place de cette politique-là dont vous voyez, en pages 2 et 3, les cinq constats clés qui sont pour nous très importants. Et encore plus important, les trois objectifs généraux en page 3: valoriser une ville intergénérationnelle, favoriser une ville mixte en termes socioéconomiques, en maintenant une diversité sociale, et développer une ville durable où les modes de vie urbains et écologiques sont encouragés.

En lien avec ces trois objectifs, le Conseil communal a aussi défini trois publics cibles: les familles urbaines, les seniors actifs et les personnes âgées dépendantes. Il est donc extrêmement précieux que non seulement les objectifs mais aussi les publics cibles soient définis parce que c'est ceci qui va guider ensuite l'action foncière, mais aussi bien au-delà, de manière générale, le cadre de discussion avec les différents partenaires.

Concernant l'acquisition d'immeubles locatifs et d'appartements, nous avons mentionné en page 4 les outils que la Ville se donne avec ses partenaires:

- la pérennisation de la politique foncière dont on vient de parler;
- la construction, le financement ou le subventionnement de projets via un fonds financier et/ou une nouvelle entité;
- et la clarification du rôle de la Fondation de la Ville en faveur du logement qui est un levier très important, au même titre que la Bourgeoisie.

Concernant les immeubles locatifs, nous avons fait une veille très active du marché. Certains pourront dire que nous n'avons pas acquis assez de biens pour ce pilier du logement. Toutefois, on n'acquiert pas n'importe quel bien en regard de la politique qui est aujourd'hui en développement. Il s'agit donc de saisir les bonnes parcelles ou les bons immeubles.

Là aussi, la temporalité est très importante. On ne va pas se stresser pour faire l'acquisition de ce type de bien, le Conseil communal a plutôt envie de construire bien, mais pas forcément vite, c'est-à-dire avec des critères de qualité qui répondent à ces publics cibles.

Je ferai encore un petit aparté sur les PPE. C'est un type de partenariat qui a diverses particularités, vous avez ceci en page 6. La PPE offre, certes, un certain niveau de qualité mais a aussi des moyens d'action de la Commune plus faibles, c'est-à-dire que c'est un levier plus faible pour l'action de la Commune. Et puis, nous avons eu quelques contacts, notamment par

des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, qui nous ont plutôt donné pour l'instant, mais j'aimerais bien que ça change, une vision orientée plutôt en besoins personnels qu'en utilité publique. Je pense donc qu'il faut encore trouver nos partenaires et affiner un petit peu notre politique du logement.

Je vous laisserai lire la conclusion et répons volontiers à des questions si je devais ne pas avoir été assez précis.

Woeffray Laurent (PS). Les auteur·rice·s du postulat n° 179 remercient le Conseil communal pour sa réponse très détaillée. Ce postulat, demandant l'élargissement de la politique foncière de la Ville aux appartements et immeubles locatifs, a été transmis en mars 2025, soit quelques mois avant la publication de la politique du logement et de l'habitat du Conseil communal. Comme le démontre le rapport, les préoccupations des postulant·e·s y ont été intégrées, et nous en sommes satisfait·e·s. Nous souhaitons cependant encore exprimer notre préoccupation quant à la pénurie de logements familiaux abordables en ville de Fribourg et réexprimer notre volonté politique de voir mises en œuvre rapidement les mesures de la politique du logement et de l'habitat du Conseil communal qui pourront y remédier.

Le postulat n° 179 est ainsi liquidé.

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 184 (2021-2026) de Mme et MM. Laurent Woeffray (PS), Florian Müller (PS) et Marine Jordan (PS) intitulé "Postulat demandant au Conseil communal d'établir un bilan de la politique foncière active de la Ville de Fribourg"

Dietrich Laurent, directeur des Finances.

cf. annexe.

Je vais vous ressortir quelques éléments de ce rapport qui sont importants au quotidien pour la gestion de cette politique foncière active (PFA).

Le premier, on le trouve en page 3, ce sont les trois piliers qui construisent cette PFA, à savoir:

- le pilier du logement;
- la politique du développement économique;
- le pilier de l'intérêt public et les propres besoins.

Pour réaliser ensuite la PFA au travers de ces trois piliers, et uniquement à travers ceux-ci, nous avons l'outil d'action foncière. C'est là où on active ou pas un échange, un droit permanent ou encore un achat ou une vente. Toute la réflexion est évidemment toujours à mener sur un temps long, voire très long, et c'est bien dans cette temporalité que travaille notamment le comité de pilotage.

Le deuxième élément très important, c'est le concept des rôles. Vous avez déjà pu en avoir un aperçu hier soir lors de la lecture du message. Nous avons distingué trois rôles principaux pour cette PFA:

- le rôle du propriétaire, représenté à l'heure actuelle par le Service des finances;

- le rôle de maître d'ouvrage, donc celui qui reçoit une mission de construire, d'analyses. C'est, aujourd'hui, la direction de l'Edilité.
- le rôle de l'utilisateur, soit celui qui va exprimer son besoin par rapport à un objet dont on saisit l'opportunité ou par rapport à un besoin qu'il aurait pour lequel on doit entreprendre une action foncière.

C'est donc très important et nous travaillons chaque semaine avec ce modèle par rôles.

Notez évidemment que, de manière générale, c'est toujours le Conseil communal qui prend toutes les décisions, voire le Conseil général s'il y a des propositions d'achats.

Ensuite, vous avez vu les cinq objets qui ont été mis à votre proposition depuis que la PFA a été mise en place:

- La route de la Heitera, clairement pilier d'intérêt public, puisque c'est pour le développement de l'école.
- La parcelle à Notre-Dame du Musée Gutenberg, c'est clairement pilier d'intérêt public, puisque c'est un lieu de représentations, de culture, d'échanges et de locations.
- La parcelle rue de Morat restaurant Saint-Léonard est une réserve stratégique en principe, c'est aussi comme ça qu'on vous l'a mentionnée lors du message. On est ici plutôt dans du pilier logement et économie.
- La parcelle route de Beaumont 16, c'est une réserve pour le développement du quartier, clairement d'intérêt public.
- La parcelle route du Jura 45, bâtiment Vuille, c'est clairement d'intérêt public puisque l'on va y placer deux AES mais avec un complément du pilier économique.
- Et finalement, si je reprends encore la parcelle aux Daillettes, dont vous avez décidé l'achat hier, elle est clairement d'intérêt économique, voire public.

Voilà, vous avez pu constater les autres choses dans ce rapport qui est relativement bien documenté.

Souhaitée depuis plus de 10 ans désormais, la PFA a fait l'objet de nombreux travaux lui permettant de passer d'une volonté politique à une phase opérationnelle où des actions foncières sont menées pour valoriser le patrimoine foncier communal et maîtriser le développement territorial tout en répondant à des besoins émanant d'autres politiques publiques.

La finalisation de la mise en place de ces piliers va également permettre d'améliorer la PFA afin que celle-ci puisse, quand cela s'avère nécessaire, agir en tant que levier de la manière la plus adéquate possible.

Woeffray Laurent (PS). Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse détaillée au postulat n° 184. Le constat semble clair: après que la Ville de Fribourg a commis l'erreur, pendant des décennies, de vendre des terrains pour réaliser des profits à court terme, un changement de mentalité s'est opéré depuis quelques années. Grâce à sa politique foncière active (PFA), la Ville de Fribourg acquiert à nouveau des parcelles afin de répondre aux différents besoins de la ville. Même si quelques acquisitions ont pu être réalisées ces dernières années, cette PFA en est encore à ses débuts et doit être encore fortement intensifiée. Les besoins restent importants, mais les moyens engagés sont plus que judicieusement utilisés.

Nous encourageons donc le Conseil communal à poursuivre ses efforts avec une PFA encore plus ambitieuse.

Le postulat n° 184 est ainsi liquidé.

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 193 (2021-2026) de Mmes et MM. Grégory Grin (PLR), Véronique Grady (PLR), Samuel Jordan (PS) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG) intitulé "Demande d'étudier la faisabilité de mesures communales en faveur de la santé mentale et du bien-être psychique des habitant·e·s"

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale.

cf. annexe.

Ce postulat touche effectivement un problème très large et complexe.

Comme vous le savez, parce qu'on le répète chaque fois lorsque vous transmettez des postulats sur la santé, les prérogatives communales dans le domaine des soins sont très limitées, mais la définition de la santé va au-delà de ce seul aspect. En effet, la loi cantonale définit la santé comme un état de bien-être physique, psychique et social. Les communes doivent intégrer la dimension de la santé dans la conception et la réalisation de leurs missions et promouvoir des conditions de vie favorables à la santé.

Les leviers de la Ville peuvent être résumés comme suit:

- les cadres de vie et les infrastructures de proximité, en favorisant des environnements sûrs, inclusifs et propices aux rencontres;
- les dispositifs d'accueil, éducatifs et socio-éducatifs, qui offrent des espaces structurants favorisant le développement des compétences psychosociales;
- la vie sociale et associative, en soutenant des projets et initiatives locales renforçant les liens sociaux et le sentiment d'appartenance;
- la participation des enfants et des jeunes, en leur permettant de s'exprimer, de s'impliquer et de contribuer aux décisions qui les concernent.

Ces leviers sont mobilisés de manière coordonnée par les services communaux concernés, en collaboration avec les acteurs institutionnels. Vous êtes conscients qu'il y a plein d'associations et d'institutions sur notre territoire communal mais aussi au-delà qui sont engagées avec ces mêmes objectifs, afin d'assurer une action cohérente et ancrée dans les réalités locales.

Dans ce contexte, le Conseil communal estime que des mesures en faveur de la santé mentale se concrétisent à travers les politiques publiques existantes et en particulier à travers la stratégie transversale que j'ai déjà mentionnée hier aussi, la stratégie Enfance-Jeunesse "Grandir en ville de Fribourg". Cette stratégie constitue la feuille de route communale en matière de promotion de la santé mentale pour l'enfance et la jeunesse.

Je profite de ce moment et de la réponse au postulat pour vous informer que la stratégie a été mise à jour récemment, ce qui a permis aussi d'intégrer un ensemble de nouvelles mesures tenant compte des enjeux actuels en matière de santé mentale.

Grin Grégory (PLR). En cette période de fin de législature, je profite de cette intervention pour adresser tout particulièrement des remerciements à Mme la conseillère communale Directrice de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale, de l'aide sociale et des curatelles d'adultes pour l'écoute et l'ouverture dont elle a fait preuve durant ce mandat, y compris sur des sujets d'une certaine gravité, comme c'est le cas pour ce postulat.

Les postulants remercient le Conseil communal ainsi que les Services concernés pour la qualité du rapport et le travail approfondi présenté.

Le sujet de la santé mentale, en particulier chez les jeunes, est un enjeu majeur, dont l'importance ne cesse de croître, comme le montre le rapport.

Nous saluons le fait qu'il soit intégré dans les politiques publiques et dans la stratégie "Grandir en ville de Fribourg". Nous relevons toutefois que cette intégration, si elle est pertinente, comporte aussi un risque: celui de diluer un enjeu central parmi d'autres priorités. À nos yeux, la santé mentale mérite une attention claire, identifiable et durable, au-delà d'une approche transversale.

Ainsi, nous exprimons notre satisfaction, tout en restant attentifs à l'évolution de ces mesures.

Le postulat n° 193 est ainsi liquidé.

16. Schlussbericht des Gemeinderates zum Postulat Nr. 202 (2021-2026) von Frau und Herrn Denise Cardoso de Matos-Berger (SP) und Florian Müller (SP) mit folgendem Titel: "Gleichberechtigter Zugang zu auserschulischen Aktivitäten der Stadt Freiburg durch ein faires Anmeldeverfahren"

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale.

cf. annexe.

Das Postulat verlangt, das Einschreibesystem für die auserschulischen Aktivitäten zu verbessern. Tatsächlich hat das bisherige System technische Mängel. Wir sind uns dessen sehr bewusst. Grössere Mengen von Einschreibungen bei der Eröffnung konnten jeweils nicht absorbiert werden, sodass es jedes Jahr zu Systemabstürzen kam. Die Stadt ist diesen Problemen mit zusätzlichen Einschreibungsmöglichkeiten vor Ort begegnet. Das aktuelle System hat jedoch keine substanzielle Verbesserung ermöglicht.

Kurzfristig wird deshalb ab sofort ein neues vorläufiges Anmeldesystem für den „Ferienpass“ und anschließend für die außerschulischen Aktivitäten und die Hausaufgabenhilfe des Schuljahres 2026–2027 eingeführt. Für den "Ferienpass" ist es bereits eröffnet worden. Diese Übergangslösung zielt darauf ab, die wichtigsten Einschränkungen des derzeitigen Systems zu beheben, insbesondere hinsichtlich der technischen Stabilität und der Fairness bei der Vergabe der Plätze. So wird keine „First come – first serve“-Logik mehr angewendet, die im Postulat ebenfalls kritisiert wurde, sondern die Plätze werden nach Schluss der Einschreibephase je nach Angabe der Prioritäten vergeben.

Der erste Test für die Einschreibung zum Ferienpass ist bestanden. Die Einschreibung für die ausserschulischen Aktivitäten wird die nächste Etappe sein und wir sind zuversichtlich, dass sich diese ebenfalls gut gestalten wird.

Bei 3'000 Kindern sind Papierformulare, wie sie von den Postulanten vorgeschlagen werden, keine angebrachte Lösung. Wichtig ist uns jedoch, dass die Einschreibung auch vor Ort möglich bleibt, dafür wird regelmässig eine zusätzliche Permanence eingerichtet. Verschiedene weitere Verbesserungen werden mit dem Übergangssystem umgesetzt.

Parallel dazu arbeitet die Stadt an einer langfristigen Lösung für eine neue Verwaltungssoftware und ein neues Elternportal.

Cardoso de Matos-Berger Denise (PS). Nous vous remercions pour votre réponse rapide et très positive ainsi que pour la mise en œuvre rapide d'un nouveau portail d'inscriptions.

Es freut uns besonders, dass das bisherige Prinzip "der Schnellste gewinnt" aufgegeben wird. Dieser Schritt ist aus unserer Sicht zentral, um den Zugang zu den ausserschulischen Aktivitäten fairer zu gestalten. Die Einführung eines präferenzbasierten Systems ab 2026 ist ein wichtiger Schritt. Ebenso begrüßen wir, dass sowohl kurzfristig eine Übergangslösung umgesetzt wird, als auch langfristig an einem neuen, modernen System gearbeitet wird. Gleichzeitig finden wir es etwas schade, dass Kinder, die im Vorjahr keinen Platz erhalten haben, im Folgejahr keine Priorität erhalten. Wir erachten es zudem als wichtig und finden es gut, dass Familien weiterhin bei Bedarf Unterstützung im Anmeldeprozess erhalten, damit niemand aufgrund von sprachlichen oder digitalen Hürden benachteiligt wird.

Dans l'ensemble, les mesures prévues vont clairement dans la bonne direction et nous espérons qu'elles permettront une mise en œuvre plus équitable et que le système fera l'objet d'une évolution continue.

Le postulat n° 202 est ainsi liquidé.

17. Décision quant à la transmission des postulats:

Le vice-président. Lors de sa séance du 4 mars 2026, le Bureau a qualifié les objets parlementaires à l'ordre du jour comme tels et les a jugés recevables.

En premier lieu, je demanderai si la qualification, respectivement la recevabilité de l'un ou l'autre des objets parlementaires figurant à l'ordre du jour est contestée. Le cas échéant, nous précéderons directement au vote sur la recevabilité de l'objet concerné. Dans un deuxième temps, nous aborderons la question de la transmission en suivant l'ordre du jour.

Je donne d'abord la parole à M. le syndic pour exprimer le point de vue du Conseil communal au sujet de la recevabilité des objets parlementaires figurant à l'ordre du jour.

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal considère tous les postulats que nous traiterons aujourd'hui comme recevables.

Le vice-président. À qui puis-je donner la parole pour une éventuelle contestation de recevabilité?

La parole n'étant pas demandée, nous pouvons directement passer aux votes quant à la transmission de ces objets parlementaires.

- n° 238 de Mme Fanny Delarze (PS) intitulé: "Une liste publique de la situation d'occupation des locaux mis à disposition par la Ville de Fribourg"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Delarze Fanny (PS). Lors de la table ronde du 6 juin 2025 intitulée "Place aux ateliers" et organisée par Visarte Fribourg/Freiburg et la Kunsthalle Friart, des discussions ont été menées entre artistes visuel·le·s professionnel·le·s et émergent·e·s de Fribourg et des cantons alentours. Ces discussions ont mis en évidence, entre autres, un manque de transparence et d'accessibilité concernant l'occupation des locaux/ateliers mis à disposition par la Ville à l'intention des associations, des artistes ou des clubs.

Ce postulat demande d'étudier la possibilité de rendre publiques les différentes occupations des locaux mis à disposition par la Ville pour les associations, artistes et clubs, sous la forme d'une liste ou d'une cartographie, par exemple. Les informations rendues publiques pourraient informer sur la personne ou l'entité qui l'occupe, depuis quelle date, quelles sont les caractéristiques du lieu, quelle occupation est prévue, par exemple. Cette "liste" pourrait notamment inclure les ateliers et locaux existants et occupés, mais aussi les espaces vacants ou temporairement inoccupés pouvant accueillir des usages artistiques. Ce document pourrait être disponible sur le site web de la Ville de Fribourg, afin d'être accessible et facile à actualiser.

Ceci permettrait aux artistes visuel·le·s de visualiser les possibilités actuelles en matière d'atelier et éventuellement d'inspirer les propriétaires à en faire autant, mais aussi afin de sensibiliser à l'équité de traitement entre les personnes et entités intéressées.

Gex Océane (PLR). Le groupe libéral-radical comprend parfaitement la préoccupation liée au manque de transparence dans l'attribution des locaux. Cette question est légitime. Cependant, nous estimons qu'il s'agit davantage d'une question opérationnelle plus que d'un postulat. Une Commission des locaux existe déjà et devrait pouvoir traiter ce sujet de manière pragmatique. Plutôt qu'une étude formelle, il serait plus pertinent de demander un état des lieux au Conseil communal et d'identifier d'éventuelles mesures d'amélioration dans le cadre des structures existantes pour plus d'efficacité à tous les niveaux.

Rugo Claudio (PA). À titre d'information, tous ces locaux ont été prêtés, mis à disposition année après année, et c'est déjà Mme A. Burgener Woeffray qui avait mandaté un artiste, comme par hasard Gustav, lui qui bénéficie en général de l'appui des Vert·e·s vu qu'il est membre partisan des Vert·e·s. Il bénéficie de locaux probablement en Basse-Ville par l'Etat. Probablement. Et c'est lui qui est mandaté pour dresser cette liste déjà depuis l'ère de Burgener Woeffray. Cela fait donc déjà quatre ou cinq ans, et c'est vrai que le Conseil communal n'a rien fait, aucune communication, et ça a mis aussi les artistes qui occupent ces locaux en doute. J'ai l'exemple d'un membre du parti-club des Artistes, le juriste, que j'amène chaque matin aux Forgerons pour travailler sa batterie.

Il y a un bâtiment qui est dédié aux musiciens et je crois que vous vouliez un tournus pour une équité, d'après ce que j'ai entendu. Cette équité-là, elle n'est pas réalisable pour les artistes parce qu'ils devraient bénéficier ..., il y a toute une infrastructure, un matériel lourd à déplacer et on fait vivre un local. Ce ne sont pas des locaux, des salles de classe que l'on peut occuper là, puis après on va ailleurs, etc., ce sont des locaux que l'on occupe, que l'on fait vivre. C'est

dans ce sens-là que je voulais compléter ça, c'était aux Forgeron 10, Gustav s'en occupe, vous pouvez peut-être vous informer à ce sujet.

Et puis l'autre chose, c'est vrai, la Commission des locaux existe et je suis étonné de voir le chef du Service social, qui doit être overbooké comme le chef Juridique, mais là c'est le chef du Service social qui est membre de la Commission des locaux, je crois d'après ma mémoire, je confirmerai ça par la suite.

Vote

Le Conseil général décide, par 50 voix contre 5 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 238 de Mme Fanny Delarze.

Ont voté en faveur de la transmission: 50 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Jolissaint Robin (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sapia Léo (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission 5 Casazza Raphaël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 2 Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Grin Grégory (PLR)

- n° 239 de Mme Fanny Delarze (PS) intitulé: "Un tournus d'occupation des ateliers mis à disposition par la Ville de Fribourg pour les artistes visuel·le·s"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Delarze Fanny (PS). Je ne vais pas répéter le début parce que c'est toujours depuis la même table ronde que l'on a eu cette discussion. Les discussions ont mis en évidence, entre autres, un manque d'équité concernant l'occupation des ateliers et locaux mis à disposition par la Ville à l'intention des artistes. Dans le but de ne pas privilégier un·e artiste ou une association, la rétribution des locaux devrait se faire de manière équitable.

Un seul lieu devrait être octroyé à un·e artiste ou à une association. Une grande surface (une limite de superficie à définir) devrait être partagée entre plusieurs artistes (en discussion avec les artistes intéressé·e·s). Cette répartition et cette possibilité d'obtenir un espace à Fribourg encouragerait les artistes visuel·le·s à rester et travailler à Fribourg, engendrant un enrichissement culturel fort pour la Ville.

Parce qu'il serait difficile de changer radicalement les conditions d'octroi et d'occupation des locaux de la Ville, ce postulat demande au Conseil Communal d'étudier la possibilité de proposer aux artistes visuel·le·s l'occupation d'un ou plusieurs ateliers, sur concours et pour une durée déterminée non renouvelable.

Le tournus sur une durée déterminée et sous conditions a déjà fait ses preuves, comme à Genève où 29 ateliers pour artistes visuel·le·s sont mis à disposition par la Ville: "Ces ateliers sont destinés à des artistes plasticien·ne·s afin de permettre la réalisation d'un projet particulier

ou la poursuite d'un travail de recherche. Ils sont mis à disposition à titre gracieux (exceptés les flux qui sont à la charge des occupant·e·s pour la durée de la mise à disposition), pour une période de trois ans, non renouvelable". Surtout, le tournus d'occupation permet une plus grande richesse de propositions artistiques pour les habitant·e·s de la ville de Fribourg, donne sa chance aux artistes émergent·e·s, permet aux artistes professionnel·le·s de se concentrer sur une recherche artistique pour une durée et évidemment, ne favorise pas les artistes qui ont déjà stabilisé leur situation.

Gex Océane (PLR). Comme la précédente prise de parole, ce n'est pas sur le fond que certains membres du parti libéral-radical s'opposent, c'est plus sur la forme. En effet, on encouragerait à poser des questions à l'avenir plutôt que de poser des postulats qui sont longs à traiter par l'administration.

Rugo Claudio (PA). C'était sur ce postulat, j'avais confondu étant donné qu'il y en a plusieurs, par rapport au tournus, mais c'est un peu la même chose. Je vous invite, je n'ai pas croisé beaucoup de personnes à l'exposition de M. O. Zappelli au Musée d'art et d'histoire, qui avait lieu mercredi passé, très belle exposition où il a pu justement bénéficier d'un local, de mois de travail, où il a pu travailler MAHF. Ce sont donc des choses qui peuvent se faire entre la Ville et aussi l'Etat. Là, c'est un habitant de la ville qui a bénéficié aussi de conditions optimales pour réaliser des tableaux. Je vous invite à aller les voir, c'est encore ce mois, et je crois que c'est ce soir, le 1^{er} avril, où il fait visiter cette exposition.

Il y aura d'autres tournus.

Voilà, par rapport à votre demande, elle a déjà été réalisée dans une certaine mesure. Malheureusement, c'est la Maison des Artistes qui a tout de suite été occupée par divers artistes, que ce soit pour le cinéma, la musique ou l'art plastique, et c'est la Maison des Artistes à Givisiez. Là, la Ville a manqué le coche. Ce que vous demandez un peu, c'est aussi quelque chose de similaire à la Maison des Artistes qui pourrait rendre ce service ou un local avec cette option. Je sais qu'à La Chaux-de-Fonds, ça fonctionne très bien aussi.

Je vous remercie et on soutiendra bien sûr ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 48 voix contre 9 et 9 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 239 de Mme Fanny Delarze.

Ont voté en faveur de la transmission: 40 Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Cheda Béa (CG), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Jolissaint Robin (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Mendez Monica (Vert·e·s), Menétray Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Nöll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert·e·s), Rugo Claudio (PA), Sapia Léo (Vert·e·s), Schaller Alicia (Vert·e·s), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Violi Nicolas (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert·e·s), Zinal Chloé (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 9 Casazza Raphaël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Papaux David (UDC), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 9 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

- n° 240 de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG), Marine Jordan (PS), Guy-Noël Jelk (PS), Denise Cardoso de Matos-Berger (PS), Isabelle Sob (Le Centre/PVL), Alicia Schaller (Vert·e·s), Monica Mendez (Vert·e·s), Elisa Nobs (CG) et Valérie Kohler (Le Centre/PVL) intitulé: "Etudier de possibles projets de prévention et de lutte contre l'âgisme à Fribourg"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG). Chacun·e de nous a fait au moins une expérience de l'âgisme. En Suisse, 15% de la population entre 15 et 88 ans indique avoir été victime de discriminations liées à l'âge.

L'âgisme est une discrimination méconnue, qui passe souvent inaperçue, car elle est acceptée socialement et tolérée dans nos sociétés.

"L'âgisme apparaît lorsque l'âge est utilisé pour catégoriser et diviser les gens d'une façon qui entraîne une discrimination, des conséquences négatives, des désavantages et des injustices".

Selon l'OMS, cette discrimination est plus fréquente que le racisme et le sexisme, s'adressant autant aux jeunes qu'aux aîné·e·s.

L'âgisme est partout: il peut être structurel (inscrit dans des lois et règlements, dans nos institutions); interpersonnel et même auto-intégré, c'est-à-dire qu'il s'exprime au travers de nos propres préjugés. Il se manifeste notamment dans les domaines de la santé, des médias et de l'emploi.

Les conséquences sanitaires, sociales, économiques sur nos sociétés sont grandes: l'âgisme favorise l'exclusion et la non-participation sociales, ainsi que l'isolement. Il provoque l'insécurité financière, les comportements à risque et nuit à la qualité de vie.

En vertu des changements démographiques actuels, des stratégies doivent être mises en place pour prévenir et combattre l'âgisme, par exemple:

- les politiques et le droit pour lutter contre les inégalités fondées sur l'âge et protéger les droits fondamentaux;
- les activités éducatives pour accroître l'empathie, modifier les préjugés et les idées fausses sur les différents groupes d'âge;
- les interventions intergénérationnelles pour contribuer à combattre des stéréotypes intergroupes par des projets partagés, l'entraide renforcée, l'inclusion plus naturelle des jeunes et des aînés dans la vie de la société en général, également par un équilibre des âges dans les équipes de travail;
- dans les modes de communication: les contenus objectifs tels que des données fiables, des choix d'images non discriminantes, mais aussi dans la recherche et dans les administrations publiques.

Indubitablement, cette problématique occultée touche notre ville qui compte 21.7% de jeunes de moins de 20 ans et 24% de senior·e·s.

Le présent postulat demande au Conseil communal de proposer un ensemble de mesures de prévention de l'âgisme ciblées et participatives, autant pour les jeunes que pour les aînés, à concevoir en collaboration avec des acteurs aux savoirs d'expériences et aux savoirs professionnels, en lien avec les concepts Enfance, Jeunesse et Seniors en s'inspirant de

politiques publiques dédiées, notamment au Québec, dans les pays nordiques et même au Japon.

Vote

Le Conseil général décide, par 53 voix contre 1 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 240 de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Marine Jordan, Guy-Noël Jelk, Denise Cardoso de Matos-Berger, Isabelle Sob, Alicia Schaller, Monica Mendez, Elisa Nobs et Valérie Kohler.

Ont voté en faveur de la transmission: 53 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sapia Léo (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

A voté contre la transmission: 1 Papaux David (UDC)

Se sont abstenus: 4 Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Jolissaint Robin (PS), Liu Baier Ming (UDC), Uldry José (UDC)

- n° 241 de MM. Léo Tinguely (PS) et François Yerly-Brault (Vert-e-s) intitulé: "Equiper la STEP de Fribourg d'une installation de captage de CO₂"

Le vice-président. En l'absence des deux postulants, cet objet est renvoyé à une prochaine séance.

- n° 242 de Mme et M. Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) et Samuel Jordan (PS) intitulé: "Pour une organisation socialement équitable et inclusive des semaines sportives et des "semaines thématiques" au Cycle d'orientation en ville de Fribourg"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Cardoso de Matos-Berger Denise (PS). Die Sportwochen und die "semaines thématiques" sind fester Bestandteil des schulischen Lebens an unseren Orientierungsschulen. Sie bieten den Schüler·inne·n die Möglichkeit, neue Erfahrungen zu sammeln, Verantwortung zu übernehmen und als Gemeinschaft zusammenzuwachsen. Für viele Jugendliche sind diese Wochen ein wichtiger und prägender Teil ihrer Schulzeit. Umso problematischer ist es, wenn der Zugang zu einzelnen Angeboten von den finanziellen Möglichkeiten der Eltern abhängt. Ein Beitrag von rund CHF 390.- für ein Skilager ist für gewisse Familien tragbar. Für andere stellt er jedoch eine erhebliche Belastung dar, selbst dann, wenn eine Ratenzahlung möglich ist. Familien mit sehr knappen finanziellen Mitteln haben oft keinen Spielraum für zusätzliche Ausgaben. In der Praxis bedeutet das, dass Schüler·innen ihr Angebot nicht nach Interesse wählen, sondern nach den finanziellen Möglichkeiten ihres Elternhauses. Wenn innerhalb derselben Wochen kostenpflichtige und kostenlose Angebote nebeneinanderstehen, führt dies zu einer sozialen Differenzierung innerhalb der Schule. Diese Entwicklung ist aus unserer Sicht problematisch.

L'école publique ne remplit pas seulement une mission éducative, mais également une mission sociale. Elle doit garantir l'égalité des chances et favoriser l'intégration, indépendamment de la situation économique des parents.

Par ce postulat, nous souhaitons que les semaines sportives et les semaines thématiques soient accessibles à tou-te-s de manière équitable. Le Conseil communal est ainsi prié d'examiner les points suivants:

- Si et par quelles mesures concrètes, il est possible de garantir que la participation aux offres des semaines sportives et des semaines thématiques ne dépende pas du revenu des parents.
- Si une prise en charge totale ou partielle des coûts peut être prévue ou introduite pour les enfants issus des familles en situation financière précaire.
- Si des modèles de financement alternatifs ou solidaires peuvent être envisagés afin d'assurer une participation équitable à ces offres.

Nous vous remercions de votre soutien à ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 34 voix contre 7 et 17 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 242 de Mme et M. Denise Cardoso de Matos-Berger et Samuel Jordan.

Ont voté en faveur de la transmission: 34 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG), Gex Jean-Noël (PLR), Jolissaint Robin (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 7 Casazza Raphaël (PLR), Dick Johan (UDC), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 17 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Grin Grégory (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Papaux David (UDC), Sapia Léo (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

- n° 243 de Mme et MM. Véronique Grady (PLR), Grégory Grin (PLR), Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) et Alexandre Sacerdoti (Le Centre/PVL) intitulé: "Projet-pilote de relogement adapté des aînés pour libérer des grands logements"

Steiert Thierry, syndic. Le contenu de ce postulat est plus ou moins identique, voire totalement identique, avec celui d'un chapitre ou d'un secteur de notre politique du logement qui a été publié et validé. Il s'interroge dans ce sens-là sur la pertinence de ce postulat puisque l'on pourrait appeler cela de l'enfonçage de porte ouverte. Le Conseil communal accepte néanmoins la transmission de ce postulat pour étude et sa réponse sera d'autant plus succincte.

Grady Véronique (PLR). Le postulat déposé avec mes collègues Grégory Grin, Raphaël Fessler et Alexandre Sacerdoti part d'un constat simple: dans un contexte de pénurie, certains grands

logements sont aujourd'hui sous-occupés, en particulier parmi les ménages seniors, alors que des familles peinent à trouver un logement adapté à leurs besoins.

Ce texte ne vise ni à déloger qui que ce soit, ni à laisser croire que le seul parc communal permettrait de répondre à la pénurie. Son ambition est plus modeste et plus réaliste: demander au Conseil communal d'examiner s'il existe, à Fribourg, des pistes volontaires permettant de mieux répondre à certaines situations de sous-occupation et aux besoins concrets de ménages à la recherche d'un logement plus adapté.

Avec ce postulat, nous demandons avant tout d'ouvrir une discussion structurée avec les acteurs concernés, de clarifier les contraintes existantes et d'évaluer la faisabilité d'un projet pilote sur une base strictement volontaire. Il s'agit d'un premier pas, prudent mais utile, pour faire émerger des pistes de solutions concrètes.

Ce postulat est complémentaire à d'autres dépôts qui ont eu lieu en cours de législature. Nous vous invitons dès lors à soutenir sa transmission.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG). En l'état, le postulat comporte des implicites que je trouve nécessaires de clarifier avant de se prononcer. Sa thématique sous-jacente concerne le partage de l'espace et le droit à l'espace. Dans notre société qui évolue, face au contexte urbain et aux politiques qui visent la densification, y a-t-il encore un droit à un espace illimité pour tous les âges de la vie, pour tous les choix de vie, des plus riches et moins durables, aux plus modestes et sobres? Quelle instance va définir et normer le concept de sous-occupation? Qui va considérer qu'un logement est inadapté ou trop grand?

Ces questions touchent également le droit de propriété et les inégalités notamment de logement. Les plus privilégiés ont les ressources financières, immobilières, les savoirs juridiques pour protéger leur droit à l'espace quel qu'il soit. Une vérification est donc nécessaire à mes yeux pour que ce dispositif ne soit pas une fausse bonne idée. Les personnes de situation plus modeste se tourneront-elles vers ce genre d'incitation par nécessité? Le dispositif proposé ne fait-il que de renforcer les inégalités socio-économiques en visant justement l'espace des plus modestes?

Les grands propriétaires, le monde immobilier pourra continuer de rénover des logements, quittés parfois à regret, pour les rénover et imposer de nouveaux loyers sans obligation qu'ils soient abordables. Certes, des logements plus grands seront sur le marché, mais leurs loyers risquent de les rendre inaccessibles aux familles.

Mes questions sont donc quels leviers la Ville a-t-elle pour éviter ce genre de cercles probablement non vertueux? Comment peut-elle faire dans le cadre légal actuel pour orienter les promoteurs vers plus de durabilité et plus de justice sociale?

Plus encore, le postulat part de représentations sociales questionnables telles que quitter un grand logement est bénéfique. Les biais, les risques et les effets collatéraux négatifs et coûteux de ces déménagements ne sont pas documentés. Quels sont les coûts de la perte d'un réseau naturel, solidaire en termes de services à domicile, de prestations de tiers qui devront compenser ces pertes? Quels sont les coûts des effets sur la santé mentale d'une transition sous pression, ceux d'un dispositif de relogement qui risque d'homogénéiser les locataires réunis?

On assiste actuellement à une tendance chez les aînés à des ajustements face à une pression sociale et psychologique qui se concrétisent par des gestes de retrait et d'effacement, ce sentiment de devoir coûter le moins cher à notre société devient un trait intériorisé. Cette tendance se perçoit aussi, par exemple, dans l'augmentation des suicides assistés ou non, elle

semble être une adaptation à des formes d'âgisme structurelles, telles que les normes des assurances qui refusent de financer des prestations à partir d'un certain âge.

Ainsi, si le postulat s'adresse à tou-te-s les habitant-e-s de Fribourg, quel que soit leur âge et leur statut, locataires ou propriétaires privés et que le relogement ne se fait que dans le parc immobilier de la ville, il pose de sérieux problèmes. Par contre, si le postulat ne s'adresse qu'aux locataires du parc immobilier de la ville, notamment Torry, Semiramis, il se limiterait à faciliter de fait de simples rocadés et les coûts de celles-ci seraient compensés à l'interne. Ce système pourrait être intéressant car exemplaire et pourrait donner des idées à d'autres promoteurs privés.

Mais, en définitive, c'est une question plus large qui se pose: comment trouver ou recouvrer certains grands logements de propriétaires privés et collectifs? Et les leviers réellement efficaces sont d'agir sur les cadres légaux qui permettront à la Ville d'agir sur les logiques des promoteurs pour promouvoir une architecture modulable, favoriser des typologies d'appartements qui peuvent évoluer et se recomposer différemment dans un immeuble, encourager une architecture innovante favorisant la transformation de grands logements et de maisons individuelles en logements intergénérationnels. Ces transformations permettent de conserver le lieu de vie des aînés, les liens sociaux, la solidarité naturelle et l'esprit du lieu. Pourquoi pas définir un prix du logement intergénérationnel en ville de Fribourg, incitant des projets innovants, concrets et nouveaux?

Le vice-président. Je vous rappelle que l'on en est à la transmission des postulats.

Müller Florian (PS). Alors que les postulats du groupe socialiste, visant à répondre à la crise du logement, ont été durant une année régulièrement contestés par les partis de droite, nous accueillons positivement le fait que les groupes libéral-radical et Le Centre/PVL ont, à leur tour, à l'approche des élections certes, mais néanmoins de manière bienvenue, déposé un postulat tout à fait pertinent sur la question du logement et nous les remercions de leur volonté d'agir. Nous partageons en outre les constats. Fribourg est confronté à une pénurie de logements et il est indispensable d'agir. Cette problématique dépasse les clivages politiques et le groupe socialiste soutient toutes démarches constructives permettant d'y apporter des solutions.

Cela dit, nous constatons que le postulat enfonce des portes ouvertes. En effet, cela correspond à l'objectif 3 de la politique de l'habitat et du logement du Conseil communal. En outre, les outils 2.3 et 2.5 de cette stratégie font partie des mesures concrètes déjà définies. La Ville va même plus loin, ne se limitant pas au parc communal. Autrement dit, les éléments demandés ont, pour l'essentiel, déjà été validés. Au lieu d'utiliser les ressources limitées de l'administration pour rédiger un rapport, il serait préférable de les consacrer à la mise en œuvre des mesures demandées.

Malgré ces réserves, la majorité du groupe socialiste soutiendra le postulat. D'une part, parce que nous soutenons toutes les mesures visant à lutter contre la pénurie de logements, d'autre part, parce que nous souhaitons saluer l'engagement des auteurs et de l'autrice en faveur de cette cause. Nous espérons pouvoir travailler ensemble afin que la crise du logement à Fribourg puisse enfin trouver des réponses concrètes et durables.

Rugo Claudio (PA). Par rapport à la crise du logement, je suis étonné de votre prise de parole et de vos postulats, en particulier Mme V. Grady, parce que nous avons la possibilité de faire des logements sociaux, des grands appartements pour les familles, des petits appartements pour les personnes plus âgées, avec peut-être même des appartements avec une certaine assistance, comme cela existe à Pro Senectute, au passage du Cardinal, ou en face, à blueFACTORY. Et qu'est-ce que nous avons fait? Avant qu'il n'y ait la première pierre qui soit posée, on l'a déjà donnée à une société immobilière genevoise. On n'a donc plus de mainmise

sur ces appartements-là et il y en avait assez peu à Fribourg pour les maintenir. Et surtout, ça a été proposé à la société immobilière sans grande publicité, et tout de suite, qu'a fait le Conseil communal? Il a inventé un projet alors qu'il a peu d'argent dans la bourse. Il a inventé un projet à Torry-Est pour bétonner des champs, promulgué aussi par le groupe des Vert-e-s d'ailleurs pendant la campagne.

Pour terminer, je ne serai pas aussi long que Mme M.-C. Rey-Baeriswyl, je m'en excuse, j'aurais nommé ce postulat "Projet-pilote de relogement adapté des aînés pour libérer des grands appartements et – j'anticipe pour la prochaine séance – des sièges dans les commissions".

Vote

Le Conseil général décide, par 37 voix contre 7 et 14 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 243 de Mme et MM. Véronique Grady, Grégory Grin, Raphaël Fessler et Alexandre Sacerdoti.

Ont voté en faveur de la transmission 37 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jolissaint Robin (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 7 Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Fernandes Sofia (CG), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Sapia Léo (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 14 Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Collaud Oliver (Vert-e-s), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Miche François (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Zainal Chloé (Vert-e-s)

- n° 244 de Mmes et M. Isabelle Sob (Le Centre/PVL), Nicolas Feyer (Le Centre/PVL) et Margaret Collaud (Le Centre/PVL) intitulé: "Etudier et quantifier l'impact des chantiers sur les commerces de proximité et la vie de quartier"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Feyer Nicolas (Le Centre/PVL). La Ville de Fribourg mène d'importants chantiers sur son domaine public. Disons-le d'emblée: ces travaux sont nécessaires. Ils répondent à des objectifs d'intérêt public, que ce soit pour nos réseaux, notre mobilité ou la requalification de nos espaces urbains.

Cependant, il y a une réalité économique de terrain que nous ne pouvons plus ignorer: celle de nos commerces de proximité. L'appel à l'aide récent du Café Populaire a marqué les esprits, mais ce n'est de loin pas un cas isolé. De nombreux indépendants ou entreprises nous signalent des baisses de chiffre d'affaires inquiétantes directement liées aux difficultés d'accès, au manque de visibilité et aux nuisances prolongées.

Face à ces cris d'alarme, le débat politique s'enlise souvent. D'un côté, on accuse les pelles mécaniques et la durée ou la récurrence des travaux; de l'autre, on invoque le commerce en ligne ou la conjoncture. La vérité, c'est qu'aujourd'hui, à Fribourg, nous manquons cruellement de données locales et objectives pour faire la part des choses.

C'est précisément l'objet de ce postulat. Nous ne demandons pas d'arrêter les chantiers, ni de distribuer des subventions à l'aveugle, nous demandons au Conseil communal d'étudier et de quantifier l'impact réel de ces travaux sur nos commerces, à l'aide d'indicateurs précis.

En nous dotant d'une méthode d'évaluation rigoureuse, nous pourrions objectiver la discussion et, surtout, trouver des pistes concrètes pour mieux planifier nos travaux et protéger notre tissu économique ainsi que la vie des quartiers impactés.

Soutenir ce postulat, c'est refuser que nos vitrines s'éteignent les unes après les autres, c'est défendre nos emplois locaux, la vie de nos quartiers et l'attractivité de la ville. Je vous invite donc chaleureusement à soutenir sa transmission, je vous remercie.

Müller Florian (PS). Le groupe socialiste, les autrices et l'auteur du postulat s'accordent sur un point, les commerces de proximité sont essentiels à la vie sociale et urbaine. Il est donc fondamental de prendre en compte leurs préoccupations, tout comme celles de l'ensemble de la population. Il est également vrai que les projets menés par la Ville, routes, espaces publics, infrastructures, végétalisation et d'autres sont essentiels au développement et à la qualité de vie de la ville et constituent à long terme un atout pour les commerces comme pour l'ensemble de la population. Il est toutefois incontestable que la phase de construction représente souvent une période difficile pour les commerces.

Vor diesem Hintergrund erscheint es uns wichtig, dass die Stadt diese Auswirkungen anerkennt. Es ist durchaus sinnvoll, die konkreten Bedürfnisse der betroffenen Unternehmen während solcher Phasen besser zu erfassen, um die Planung und Umsetzung künftiger Baustellen gezielt zu verbessern. Wir glauben aber auch, dass das von den Postulant·inn·en vorgeschlagene Vorgehen sich nur schwer umsetzen lässt und nicht die erhoffte Wirkung bringt. Nicht alle Baustellen sind öffentliche Baustellen, der Zugriff auf Daten Privater ist beschränkt und der Stadt fehlen in Anbetracht der angespannten Finanzlage, die die Postulant·inn·en gerne bei jeder Gelegenheit, ausser bei den eigenen Projekten betonen, die Mittel, um ein umfassendes Monitoring einzuführen.

Stattdessen sollte die Stadt im Rahmen des Möglichen begleitende Massnahmen prüfen, z.B. in Bezug auf Signalisation, Zugänglichkeit, Kommunikation und die Etablierung der Arbeiten.

Pour résumer, nous tenons à souligner que le groupe socialiste soutient fermement des mesures pour supporter les commerces de proximité, mais ne partage pas l'approche proposée. C'est pourquoi la majorité du groupe socialiste s'oppose au postulat avec quelques abstentions et quelques votes favorables.

Cattin Kuster Josée (Vert·e·s). Les Vert·e·s sont attachés à un commerce de proximité vivant, créateur de liens sociaux et d'emplois non délocalisés, tout comme nous soutenons pleinement les travaux d'intérêt public nécessaires à la transition écologique et à la qualité de vie de notre espace urbain. Des études montrent que les réaménagements réussis génèrent souvent une hausse de fréquentation, une revitalisation des centres-villes. Encore faut-il pouvoir le démontrer, chiffre à l'appui, quartier par quartier ou type de commerce par type de commerce. Or, pour être juste, tant dans la reconnaissance des impacts et des responsabilités que dans les soutiens apportés, nous avons effectivement besoin d'un bilan chiffré, documenté. C'est pourquoi, le groupe des Vert·e·s soutiendra la transmission de ce postulat.

Rugo Claudio (PA). Qui va piano, va sano. Cette devise, le PDC l'avait fait sienne. Il faisait presque du sur place, il y avait très très peu de travaux qui se faisaient pendant 20 ans, il a fallu commencer à les lister, à faire des listings. C'est Mme A. Burgener Woeffray qui avait commencé. Elle s'était attaquée à tous les ponts de la ville qui, normalement, doivent durer 100

ans, mais tout d'un coup, on a fait des travaux sur tous les ponts de la ville, l'un après l'autre. Là, on est au pont de Saint-Jean. On avait commencé par le pont des Neigles, le pont de Berne, le nouveau pont je veux bien, maintenant on est aussi encore sur le pont de Zaehringen. Le Canton a fait l'autre pont de Pérolles, mais les travaux sont listés et on en a énormément. On a les travaux de La Poste. On vient d'avoir eu, il y a quatre à cinq ans, les travaux de la Neuveville. M. E. Moussa s'était impliqué pour dédommager les Falaises, puis après le Collège communal s'était retiré. Juste après la Neuveville, on a fait l'Espace du Pertuis. On n'a pas fini l'Espace du Pertuis que l'on commence de l'autre côté à Saint-Jean.

Les travaux n'arrêtent pas à Fribourg. On peut donc dire que le Conseil communal ne va pas "sano". Il dépense l'argent des contribuables à une vitesse folle. Et puis on n'a pas encore parlé des travaux qu'il y aura à la Gare, etc., ils sont en continu, la rue de Morat qui vient de se terminer. Si ce n'est pas pour une raison, c'est pour une autre. Et tout ça, ça se planifie sur des dizaines d'années et pas sur une année et chaque année une tonne de travaux. Là, il y a eu un peu un manque de clairvoyance qui a impacté énormément la ville de Fribourg, les gens n'y viennent plus.

Pour terminer, j'ai d'ailleurs dû aller faire la photo ce soir, c'est pour cette raison que j'ai le nœud papillon. J'ai voulu venir faire la photo, j'ai tourné dans tout le Bourg, ensuite j'ai dû prendre le pont de la Poya, heureusement je n'ai pas eu trop de trafic, cela m'a pris plus d'une demi-heure, j'ai parké de l'autre côté, etc., juste pour faire cinq minutes de photo. La prochaine fois, je ne ferai pas de photo. C'est ce que pense le public, une fois qu'il doit faire une demi-heure de recherche de place de parc, etc. C'était parce que je veux me ménager, j'ai 60 ans, je peux monter une fois la rue de la Grand-Fontaine, mais je ne peux pas monter et descendre la rue de la Grand-Fontaine deux ou trois fois dans la journée, c'est pour ça que j'ai pris la voiture. Je réponds tout de suite aux critiques qui émanent de ce côté ..., je vous remercie, M. le président.

Vote

Le Conseil général décide, par 47 voix contre 7 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 244 de Mmes et M. Isabelle Sob, Nicolas Feyer et Margaret Collaud.

Ont voté en faveur de la transmission: 47 Andrea Diana (Vert·e·s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Cheda Béa (CG), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mendez Monica (Vert·e·s), Menétréy Fabienne (Vert·e·s), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert·e·s), Papaux David (UDC), Ruffieux David (Vert·e·s), Rugo Claudio (PA), Sapia Léo (Vert·e·s), Schaller Alicia (Vert·e·s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert·e·s), Zainal Chloé (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 7 Fernandes Sofia (CG), Jolissaint Robin (PS), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Violé Nicolas (PS)

Se sont abstenus: 4 Bakajika Kabasu Véronique (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Mosoba Immaculée (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG)

18. Divers

A. Nouvelle résolution

Aucune résolution n'a été déposée.

B. Nouvelle proposition

Aucune proposition n'a été déposée.

C. Nouveaux postulats

- n° 245 (2021-2026) de Mmes et MM. Nicolas Violi (PS), François Miche (PS), Fanny Delarze (PS) et Margot Chauderna (Vert·e·s) intitulé: "Demande d'étudier la possibilité de mettre en place un fonds ou une subvention des artistes de la ville permettant d'organiser des rencontres avec les classes du post-obligatoire"

Violi Nicolas (PS).

Développement du postulat

La connaissance par le public local des artistes vivant·e·s fribourgeois·e·s est fondamentale. Il est aussi important que les talents qui vivent sur le territoire de notre commune puissent se faire connaître. Les enseignant·e·s s'engagent à faire ce lien avec la culture vivante ancrée ici et de maintenant et non à simplement enseigner les classiques. Et pour que tout cela prenne sens les rencontres sont fondamentales.

Malheureusement, il est très difficile de le faire dans le post-obligatoire. En effet, à l'école obligatoire de nombreuses aides existent et des programmes captivants organisés par l'Epître notamment, se font régulièrement. Mais entre 16 et 19 ans, plus rien, sauf sur base bénévole, à titre exceptionnel ou dans une immense aula devant 150 élèves. Mais une conférence et une rencontre dans l'intimité de la salle de classe, ce n'est pas du tout pareil.

Pourquoi ce vide? Parce que CHF 200.- pour une classe de 20 à 25 élèves qui ont étudié une œuvre de Olivier Vonlanthen (prix de Poésie CF Ramuz 2022) ou de Bastien Roubaty (finaliste du Roman de Romands 2018) et qui aurait des questions à leur poser en face à face, le post-obligatoire ne les a pas.

Pas de rencontre donc, ou très peu et grâce à du bricolage, et cela pour des élèves qui ont autour des 18 ans, pour des jeunes qui ont choisi d'étudier, qui vont peut-être s'engager dans des études littéraires, artistiques ou de management culturel une fois leur maturité en poche. Evidemment le S2 est du ressort du Canton. Mais nous, comme Ville, que pouvons-nous faire? Etudier toutes les possibilités de collaborer avec le Canton mais aussi envisager toute mesure analogue. Et pour ce qui est du ressort propre de la Ville, retourner le problème et promouvoir directement nos artistes. Les rendre visibles. Et pour cela, faire en sorte que le manque de financement cantonal ne soit pas un obstacle. Qu'au lieu qu'elles soient l'exception qui dérange, ces rencontres soient facilitées. Il faudrait donc qu'elles soient subventionnées par la Ville.

C'est pour cela que le présent postulat demande d'étudier la possibilité de mettre en place un fonds pour promouvoir la connaissance de la création contemporaine et locale là où elle saura

toucher. Avec CHF 10'000.- on aurait déjà de quoi subventionner une cinquantaine de prestations d'artistes de la ville. 50 artistes résidant sur le territoire de la commune pourraient parler directement à des élèves qui ont étudié leur travail.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 246 (2021-2026) de Mmes et MM. Robin Jolissaint (PS), Léo Tinguely (PS), Chloé Zainal (Vert.e.s), Jérémie Stöckli (Vert.e.s), Béa Cheda (CG), Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Raphaël Casazza (PLR) intitulé: "Soutenir et encourager la création de communautés énergétiques locales et autonomes"

Jolissaint Robin (PS).

Développement du postulat

Le Conseil communal est invité à étudier la possibilité d'apporter un soutien administratif et d'encourager, via la Permanence Energie, l'organisation de soirées d'information ainsi que l'utilisation de ses moyens de communication imprimés et en ligne, la création de communautés énergétiques locales, notamment sous la forme de regroupements pour la consommation propre (RCP) ou de communautés électriques locales (CEL), par les habitant.e-s de la ville¹. Il est également invité à étudier la possibilité de création de CEL par la Ville elle-même dans les quartiers où celle-ci possède des installations solaires et de proposer aux habitant.e-s et aux entreprises de s'y joindre.

Une communauté énergétique locale est un regroupement de plusieurs consommatrices et consommateurs qui produisent, partagent et consomment de l'énergie renouvelable à l'échelle d'un bâtiment ou d'un quartier, en priorité sur place, dans le respect du cadre légal applicable², notamment les dispositions de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) (art. 6 et 14 ss), tout en restant raccordés au réseau public.

Depuis les récentes évolutions du cadre légal fédéral en matière d'autoconsommation, il est possible de développer des formes élargies de consommation et de partage d'électricité, notamment d'acheter directement son électricité auprès de ses voisin.e-s équipé.e-s de panneaux solaires³. Entre impératifs écologiques, volatilité des prix de l'énergie et dépendances géopolitiques, la production d'énergie à l'échelle (ultra)locale offre des réponses concrètes en matière de maîtrise des coûts, de transition énergétique et d'autonomie. Les postulant.e-s sont d'avis que ces modèles doivent se développer et être promus auprès de l'ensemble de la population.

Économiquement, le modèle permet de garantir des prix de rachat attractifs pour les producteur.ice-s, mais également d'achat pour les consommateur.ice-s, notamment en économisant sur les frais d'acheminement du courant. Pour un ménage type consommant 4500 kWh/an, l'économie annuelle se monte à près de CHF 280.-.

L'auto-consommation locale permet également d'améliorer l'efficacité et le rendement électrique en diminuant les pertes dans le transport et/ou en diminuant la nécessité de stockage partiel via des batteries. Elle facilite se faisant l'optimisation de la gestion électrique. De plus, dans un contexte de chute des tarifs de reprise, le partage de l'électricité est un outil

¹ Art. 16 de la loi fédérale sur l'énergie (LEne) et art. 14 à 18 de l'Ordonnance sur l'énergie (OEne)

² Art. 6 et 14 ss de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI)

³ Article RTS du 22.03.2026 "[Acheter son courant chez ses voisins devient une réalité en Suisse romande](#)"

important afin de garantir la rentabilité d'une installation, point nécessaire pour que le développement des installations solaires continue.

Enfin, les communautés énergétiques locales et autonomes concernent aussi bien les locataires que les propriétaires de leur logement. Les locataires doivent ainsi également faire partie du public-cible, être informé·e·s de l'existence d'un tel modèle et bénéficier du soutien de la Ville, par exemple en étant accompagné·e·s dans la création de projets viables qu'ils pourront soumettre à leurs bailleurs.

De cette manière, la Ville donne à tous ses habitant·e·s les outils d'une autonomie énergétique accrue et une plus grande sécurité énergétique et financière. Elle y trouve un intérêt dans la résilience énergétique renforcée de son territoire.

Outre l'électricité, le Conseil communal est également invité à étudier la possibilité de soutenir et encourager la création de communautés énergétiques locales dans le domaine de la chaleur, par exemple dans le cadre de plusieurs bâtiments alimentés par une seule chaufferie à énergie renouvelable.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 247 (2021-2026) de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG), Béa Cheda (CG) et Elisa Nobs (CG) intitulé: "Etudier l'aménagement de WC publics dans le quartier de Beaumont à Fribourg"

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG).

Développement du postulat

Lors de rencontres informelles dans le quartier et lors de l'assemblée générale de l'association des intérêts du quartier de Beaumont-Vignettaz-Monséjour (AIQBVM), plusieurs personnes ont soulevé la question de l'absence de sanitaires publics dans ce grand quartier et spécifiquement autour du terrain de sport (rouge) en face de l'école de la Vignettaz.

En 2019, un postulat avait été déposé¹ "demandant d'inclure dans le développement des dispositifs communaux liés à l'hygiène dans différents quartiers". Le rapport du Conseil communal détaillé ne mentionnait aucun développement envisagé des sanitaires publics mais présentait la nouvelle offre "toilettes sympas" (partenariat avec des restaurateurs d'accord de donner accès gratuitement à leurs WC, moyennant un défraiement de CHF 80.- par mois), offre qui s'est mise en place en 2023.

Le site de la Ville <https://www.ville-fribourg.ch/wc-publics> présente actuellement les WC publics et les six WC sympas existants et confirme qu'aucun WC public n'existe dans le quartier de Beaumont qui abrite plus 6'000 habitant·e·s et qui va en accueillir encore 1'000 dans les années à venir. Le secteur en question est fréquenté par des familles, des senior·e·s, des sportif·ve·s et les usager·ère·s des écoles (voir photos ci-après de ce mois).

De nombreux enjeux existent actuellement concernant l'évolution des liens sociaux au vu des modes de vie actuels, l'accès à des espaces verts, qui engendrent une mixité sociale et une concomitance d'activités parfois contradictoires (dont certaines illégales engendrant notamment de l'insécurité).

¹ (n°. 113 M-Claire Rey-Baeriswyl et J-Frédéric Python) <https://www.ville-fribourg.ch/actualites/postulat-113-demande-detudier-la-possibilite-dinclure-dans-le-plan-de-developpement-des>

Il nous semble indispensable de les analyser et de réfléchir en concertation avec les riverain·e·s, l'école, l'AIQBVM, et d'autres partenaires professionnels existants (REPER, Les Buissonnets...) et dans la perspective des nombreuses constructions qui vont se faire (amenant plus de 400 logements) afin que l'emplacement et les modalités de ces futurs sanitaires répondent aux besoins avérés et prennent en compte des risques potentiels. Les défis sont réels: comment situer et concevoir les nouveaux sanitaires afin qu'ils restent des lieux sûrs (cf. politique contre le harcèlement), préservant la qualité de vie du quartier et la sécurité des enfants et des ainé·e·s? A quels autres besoins doivent-ils répondre (WC, fontaines à eau, rangements de matériel sportif? etc.)? Y a-t-il des solutions locales en lien avec l'école?

Le projet d'aménagement de sanitaires ou d'utilisation d'infrastructures existantes doit proposer des garanties de sécurité, d'entretien régulier, d'éclairage et de surveillance et préserver la tranquillité des espaces publics et des habitations proches.

Le présent postulat, porté par trois élu·e·s du quartier, demande au Conseil communal de prévoir une réflexion multidimensionnelle (sociale, architecturale, sanitaire et environnementale) pour définir l'emplacement et les caractéristiques de ces sanitaires indispensables en tenant compte des enjeux.

Comme une demande de maison de quartier est également en cours, que le NeighborHub² cherche un nouvel emplacement, semble-t-il, la question des sanitaires pourrait-elle se connecter en étudiant la mutation de cette maison solaire en espace social de quartier?



² <https://www.smartlivinglab.ch/fr/infrastructures/neighborhub/>



La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 248 (2021-2026) de Mmes Véronique Grady (PLR) et Caroline Revaz (Le Centre/PVL) intitulé: "Passerelle pérenne entre l'ancien espace Boxal et blueFACTORY"

Grady Véronique (PLR).

Développement du postulat

Le Conseil général a validé, au chapitre des investissements 2022 (catégorie II), un crédit de CHF 328'500.– pour l'installation d'une passerelle provisoire destinée à assurer un franchissement sécurisé du Passage du Cardinal à l'ouest des voies CFF. Dans sa réponse à la question n° 317 (2021–2026), le Conseil communal a indiqué que, pour des raisons de sécurité liées à l'installation de chantier des CFF, la passerelle pourrait être posée au plus tôt dès 2027.

Dans ce contexte, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser, en alternative à la passerelle provisoire, un aménagement plus pérenne au Passage du Cardinal afin de faciliter l'accès à l'ancien espace Boxal. Compte tenu du calendrier annoncé, l'étude examinera également l'intérêt d'un aménagement susceptible de contribuer à la mise en valeur du lieu, de renforcer son identité et d'accroître son attractivité touristique. À cet égard, l'installation d'un wagon-passerelle (par exemple un ancien wagon CFF reconverti), en lien avec l'histoire ferroviaire de l'ancien site brassicole, pourrait constituer un élément distinctif, notamment s'il s'accompagne d'une intervention artistique ou d'une démarche de marketing urbain, favorisant une appropriation locale et une valorisation visuelle du franchissement.

L'étude présentera une analyse portant notamment sur les points suivants:

- les conditions-cadres liées au chantier CFF (sécurité, autorisations, calendrier);
- la faisabilité technique et réglementaire (accès PMR, sécurité, entretien, responsabilités);
- l'ordre de grandeur des coûts, ainsi que les modèles de financement et de partenariat;

- les modalités de valorisation de l'objet et de collaboration avec les acteurs concernés, dont l'Association régionale de la Sarine.

Enfin, pour gagner du temps, nous proposons que le crédit voté soit utilisé non seulement pour la passerelle provisoire, mais également pour les études de la structure définitive.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

D. Réponse aux questions

- n° 413 de M. François Yerly-Brault (Vert-e-s) relative à l'évolution des loyers des locaux commerciaux en ville de Fribourg
- n° 414 de M. François Yerly-Brault (Vert-e-s) relative à l'intégration de l'économie sociale et solidaire (EES) dans la prochaine stratégie de développement économique

En l'absence de M. F. Yerly-Brault, la réponse aux questions n° 413 et 414 est reportée à une prochaine séance.

- n° 420 de M. Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) relative aux pertes subies par les commerçants du quartier d'Alt à cause des travaux d'installation du chauffage à distance

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 23 février 2026, M. Raphaël Fessler a posé la question suivante:

"Depuis le 9 février dernier, mon quartier d'Alt subit un chantier de chauffage à distance de longue durée. On parle de plus d'une année, voire fin 2027, pour autant que l'on ne trouve pas encore les restes des fondations des remparts de Fribourg. Pour les habitants et les commerçants, l'impact est d'autant plus important que ces travaux se déroulent dans un quartier qui est un des plus petits de la ville.

Deux établissements publics seront amputés de leur terrasse. L'exonération de la taxe d'empiètement est une mesure insuffisante. Le manque à gagner n'est pas pris en compte. L'impact sera d'autant plus important pour l'un des deux commerçants, qui avait le projet d'animer sa terrasse avec écran géant pour le championnat du monde de hockey durant deux semaines. Pourtant, on lit en page 35 du bilan de législature que la Ville a lancé des démarches proactives pour encourager les commerçant-e-s à animer l'espace public lors de manifestations. Ça tombe bien mal.

Concrètement, que propose le Conseil communal pour prendre en compte les pertes des commerçants qui, je le rappelle, assurent le lien social et l'attractivité de la ville? Les commerçants ne sont pas tous riches, certains sont en danger.

Dans votre réponse, je ne souhaite pas que vous citiez le cas exceptionnel du Café populaire, qui a lancé une collecte de fonds. Ce soir, aux dernières nouvelles, les promesses

de dons dépassent les CHF 120'000.-. Ce n'est pas un modèle transposable à tous les commerces."

Réponse du Conseil communal

A titre préliminaire, il sied de relever que les travaux en cours dans le quartier d'Alt concernent l'extension du réseau de chauffage à distance et le remplacement de conduite de gaz basse-pression. Le maître de l'ouvrage n'est pas la Ville de Fribourg, mais Groupe E Celsius. Pendant cette période, Eau de Fribourg SA - Freiburger Wasser AG procèdera au remplacement de conduites d'eau potable dans le même secteur. Les travaux prévus par Groupe E Celsius ont fait l'objet de deux séances d'information publiques, au cours desquelles le déroulement et la durée des travaux ainsi que les questions de mobilité ont été exposés. Tous les documents relatifs au chantier et sa communication sont disponibles sur le site internet CAD Fribourg: cad-fribourg.ch. La Ville de Fribourg n'interviendra qu'à la fin des travaux pour poser un nouveau revêtement de chaussée.

Comme pour tous les chantiers impactant les conditions de circulation, la Ville a établi des plans de déviation et/ou de restrictions de circulation. Ces plans permettent d'assurer une accessibilité multimodale minimale en tenant compte de l'ampleur des chantiers et de leur durée. Certes, ces mesures portent atteinte aux habitudes en induisant fréquemment des détours et des restrictions de circulation mais elles garantissent toujours une accessibilité minimale. Un phasage des chantiers peut être imposé pour limiter les inconvénients, comme c'est le cas en l'espèce (7 phases). Les cheminements piétons et la collecte des déchets sont maintenus. L'accès pour les livraisons et pour les services d'urgence sont garantis. Pour le stationnement, seules les places de stationnement concernées par les différentes phases en cours ne seront pas accessibles. Une solution de compensation a été offerte aux bénéficiaires de la vignette-habitant.

Quant aux empiètements sur le domaine public des terrasses, des réclames mobiles et des éventaires de magasins, la Police locale, de pratique constante, les exonère des taxes lorsque les chantiers les rendent impossibles. C'est ainsi que les terrasses situées dans l'emprise du chantier ou celles dont les tenanciers renoncent à l'exploitation en raison des nuisances (poussières, vibrations, bruit, etc.) sont exonérées des taxes au prorata temporis de la cessation d'exploitation.

En ce qui concerne une éventuelle indemnisation des commerçants du quartier d'Alt, si le Conseil communal comprend les désagréments que peut engendrer un tel chantier, il n'entend pas s'écarter de sa pratique actuelle calquée sur la jurisprudence du Tribunal fédéral. Par ailleurs, la situation financière de la Ville ne lui permet pas d'envisager des indemnités allant au-delà de celles découlant de la jurisprudence. Ainsi, une indemnité n'est due que si les émissions incommodantes sont extraordinaires en raison de leur nature, de leur intensité, de leur durée et qu'elles entraînent un dommage important pour les voisins (ATF 145 II 282). Dans tous les cas, une analyse globale fondée sur un examen concret de toutes les circonstances pertinentes est requise. Si les conditions sont remplies, la question d'une éventuelle indemnisation ne peut intervenir qu'à la fin du chantier.

Enfin, on rappellera que le 3 novembre 2025, le Conseil général a refusé la transmission du postulat n° 198 qui demandait "d'étudier la mise en place d'une stratégie de soutien aux actrices et acteurs économiques locaux impactés par de longs travaux sur le domaine public".

Fessler Raphaël (Le Centre/PVL). Je serai un peu décousu dans ma réaction à la réponse du Conseil communal puisque celle-ci a été envoyée hier soir et que je l'ai découverte ce matin.

Concrètement, je demandais ce que propose le Conseil communal pour prendre en compte les pertes actuelles des commerçants, surtout ceux du quartier d'Alt. L'exonération de la taxe d'empiètement est une mesure insuffisante. Le manque à gagner n'est pas pris en compte.

Maintenant, je constate qu'il y a un cas particulier, à savoir celui du bistrot de quartier qui s'appelle le Marcello. Ce bistrot de quartier possède une terrasse privée qui se situe à un mètre des travaux. Imaginez le bruit et la poussière.

Cet espace ne sera donc pas exploitable pour une durée importante. Je vous invite à aller voir sur place. Je rappelle qu'en page 35 du bilan de législature, il était précisé que la Ville avait lancé des démarches proactives pour encourager les commerçants à animer l'espace public lors de manifestations. Qu'aller dire maintenant à ces commerçants qui sont mécontents? Et si je leur cite la phrase suivante de la réponse du Conseil communal, que vont-ils comprendre? La situation financière de la Ville ne lui permet pas d'envisager des indemnités allant au-delà de celles découlant de la jurisprudence du Tribunal Fédéral.

- n° 421 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG) relative à la formation à la prise en charge d'enfants souffrant de troubles du spectre de l'autisme dans les lieux d'accueil de la petite enfance

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 23 février 2026, Mme M.-C. Rey-Baeriswyl a posé la question suivante:

"Lors de notre récente campagne dans l'espace public, une demande m'a été faite concernant la prise en charge des jeunes enfants souffrant de troubles du spectre de l'autisme; le personnel des lieux d'accueil de la petite enfance (AES, crèches, garderies et écoles enfantines) n'est pas nécessairement prêt à identifier, comprendre et prendre en charge ces enfants aux besoins particuliers.

Ma question est la suivante:

- En vue de garantir une égalité de traitement des enfants, la Ville pourrait-elle contribuer à proposer des formations à la prise en charge d'enfants souffrant de syndrome du spectre de l'autisme, aux professionnel-le-s des AES, des crèches et garderies de la Ville de Fribourg?
- De telles formations pourraient-elles être conçues avec des partenaires de la santé, des parents et des associations concernées?
- Quelles seraient les conditions d'une telle démarche?"

Réponse du Conseil communal

La mise à jour de la stratégie "Grandir en ville de Fribourg" pour la période 2026-2031 réaffirme la volonté de la Ville de Fribourg de considérer les enfants et les jeunes comme des citoyen-ne-s à part entière, en garantissant une prise en compte globale de leurs besoins.

Dans ce cadre, l'inclusion et la qualité des prestations sont des priorités, que recouvre notamment l'objectif 3.5. Celui-ci vise à "garantir la qualité des prestations en étant attentif au niveau de professionnalisation, de formation continue et aux bonnes conditions de travail des acteur·trice·s de l'encouragement précoce en ville de Fribourg". Dans ce contexte, la Ville de Fribourg est en train de déployer des postes d'éducateur·rice adjoint·e dans ses accueils extrascolaires afin de contribuer à répondre à cet objectif.

Au niveau des mesures, la Ville a déjà planifié la mesure 3.5.3 qui prévoit de renforcer les compétences du personnel dans les structures préscolaires en lien avec la prise en charge des enfants à besoins spécifiques. Quant à la mesure 3.4.5, elle prévoit la mise en place d'un plan de soutien pour l'accompagnement spécialisé dans les structures d'accueil extrascolaire (AES) et les activités extrascolaires gérées par la Ville.

1. En vue de garantir une équité de traitement, la Ville pourrait-elle contribuer à proposer des formations à la prise en charge d'enfants souffrant de TSA aux professionnel·le·s des structures d'accueil?

La prise en charge des enfants présentant des TSA (trouble du spectre de l'autisme) diffère selon le type de structure, qu'il s'agisse d'une crèche, d'un groupe de jeux ou d'un accueil extrascolaire (AES). Ces contextes d'accueil variés (niveau de formation, nombre d'enfants accueillis, quota d'encadrement) nécessitent des approches de formation spécifiques, adaptées à chaque environnement.

A titre d'exemple, en ce qui concerne l'accueil extrascolaire (AES), les limites rencontrées ne sont pas qu'une question de formation. Elles sont aussi structurelles (bruit, transitions fréquentes, changements de personnel), ce qui rend ces environnements parfois peu favorables à certains profils d'enfants avec TSA. Néanmoins, des moyens sont déjà mis à disposition actuellement à travers des outils comme les analyses de pratiques ou la création de fiches ressources.

Comme indiqué plus haut, la Ville de Fribourg a intégré la thématique dans ses stratégies et développe des mesures adaptées. Dans ce cadre, des formations sont prévues afin de renforcer les compétences et une prise en charge inclusive.

2. De telles formations pourraient-elles être conçues avec des partenaires de la santé, des parents et des associations concernées?

La Ville de Fribourg et les structures d'accueil collaborent avec des partenaires externes des domaines de compétence souhaités. On peut citer, à titre d'exemple, des collaborations entre les crèches et le Service éducatif itinérant (SEI) ou l'Association pour l'éducation familiale (AEF). Certaines disposent même de pédagogues spécialisés dans leur équipe, relevant l'intérêt d'avoir des équipes interdisciplinaires.

Pour les AES, l'offre de formation et le concept pédagogique sont actuellement en cours de refonte pour favoriser un langage commun et définir plus clairement les attentes de collaboration avec les familles et le milieu scolaire. La formation continue est un élément important mais se suffit rarement à elle-même. Les besoins en formation continue sont d'ailleurs multiples: posture professionnelle à faire un retour difficile à un parent, TDA(H), harcèlement, TCC, mise en place d'une activité ludique orientée objectifs pédagogiques de vivre ensemble, comment apprendre à l'enfant à perdre et à gagner à un jeu, etc.

3. Quelles seraient les conditions d'une telle démarche?

La mise en œuvre efficace de programmes de formation dépend de plusieurs facteurs, comme la connaissance des prestations existantes, les ressources à disposition, la prise en compte du temps nécessaire pour suivre des formations ou la conciliation des formations et de l'ouverture des structures.

En conclusion, si la Ville de Fribourg s'engage à renforcer l'équité de traitement par la formation, il demeure essentiel de reconnaître que certaines situations de TSA dépassent les capacités d'accueil des structures traditionnelles et nécessitent des mesures structurelles complémentaires. La formation est un levier essentiel, mais elle ne peut, à elle seule, remplacer l'accompagnement spécialisé nécessaire à un suivi adapté aux spécificités du TSA.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG). Je remercie le Conseil communal, Mme M. Ballmer et ses services pour son rapport. Je suis entièrement satisfaite de la réponse reçue, bien claire, reprenant chacune de mes questions. Je remercie la Ville pour les mesures déjà prises qui prennent en compte les besoins spécifiques qui s'ajoutent aux cadres institutionnels différents, qui s'ajustent, qui renforcent les équipes et qui diversifient les types de prise en charge. Je pourrai ainsi relayer avec conviction vos réponses et parler de l'engagement de la Ville à renforcer l'équité de traitement par la formation à l'association cantonale qui m'avait interpellée.

- n° 425 de M. Simon Murith (Le Centre/PVL) relative à la vente de cinq immeubles situés au chemin des Kybourg par la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg en septembre 2024

En l'absence de M. S. Murith, la réponse à la question n° 425 est reportée à une prochaine séance.

- n° 427 de M. Jérémie Stöckli (Vert-e-s) relative à l'éventuelle reprise par la Ville de Fribourg du Neighborhub sur le site de blueFACTORY

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Le pavillon NeighborHub, propriété de l'EPFL et de la HEIA-FR, est implanté depuis 2018 sur le site de blueFACTORY, où il remplit des fonctions sociales, culturelles et didactiques en lien avec la durabilité. Dans la perspective du développement du quartier, ce pavillon devra toutefois quitter son emplacement actuel à l'horizon 2026–2027. Les propriétaires ont dès lors sollicité la Ville afin d'examiner les possibilités de reprise et de réaffectation sur un autre site.

À la suite de cette demande, le Service d'urbanisme et d'architecture a procédé à une analyse approfondie des conditions de reprise du pavillon. Cette démarche a notamment inclus une consultation de l'ensemble des services communaux afin d'identifier d'éventuels besoins ou intérêts.

Il ressort de cette analyse que le coût total lié au démontage, au transport, au remontage ainsi qu'à la réinstallation du pavillon est estimé entre CHF 1,7 et 2,0 millions, avec une marge d'incertitude.

Au vu de cet élément, et malgré l'intérêt que pourrait représenter ce projet pour la Ville, le Conseil communal a constaté que le contexte financier actuel ne permettait pas d'envisager une reprise du pavillon NeighborHub.

En conséquence, lors de sa séance du 24 février, il a décidé de ne pas donner une suite favorable à cette opportunité et a communiqué cette décision aux propriétaires.

Stöckli Jérémie (Vert·e·s). Je remercie le conseiller communal pour sa réponse dont je suis plus ou moins satisfait. Disons que le chiffre qui est annoncé me surprend énormément étant donné que le budget du projet entier était à peu près de CHF 4 millions si je me rappelle bien et que cela prenait en compte les heures de travail et tout le matériel de construction. Aussi, parler de près de CHF 2 millions pour déplacer le bâtiment me paraît très exagéré. Par conséquent, je reste un peu sur ma faim.

- Nr. 428 von Frau Bettina Noll (Grüne) bezüglich der Weiterverfolgung des Postulats Nr. 187, in dem der Gemeinderat aufgefordert wird, alternative Verkehrsmittel für den Zugang zum Auquartier und zur Unterstadt während der Bauarbeiten am Klein-Sankt-Johann-Platz zu prüfen

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 23 février 2026, Mme Bettina Noll a posé la question suivante:

"Genau ein Jahr nach der Übermittlung des Postulats Nr. 187, welches die Prüfung alternativer Transportmittel für den Zugang zum Auquartier und zur Unterstadt während der Bauarbeiten am Kleinen-Sankt-Johann-Platz forderte, soll nun die Mittlere Brücke für den motorisierten Verkehr, zwecks der angekündigten Sanierungsarbeiten, ab dem 7. April für rund sechs Monate gesperrt werden. In diesem Zusammenhang möchte ich wissen, ob schon Vorbereitungen oder Massnahmen zu unserem Postulat getroffen wurden und wann wir mit einer Antwort vom Gemeinderat rechnen dürfen. Da die Anliegen dieses Postulats zeitlich eng mit der Schliessung der Mittleren Brücke verknüpft sind, sehen wir einer Antwort mit Ungeduld entgegen."

Réponse du Conseil communal

La Basse-Ville de Fribourg est concernée en 2026 par deux chantiers majeurs:

- 1) La requalification de la place du Petit-Saint-Jean et de ses abords, commencée en 2025 et qui se finira en 2027.
- 2) La réfection du pont du Milieu, qui va démarrer en avril 2026 et se terminer en automne 2026.

1) Place du Petit-Saint-Jean

Le projet de requalification de la place du Petit-Saint-Jean implique, en fonction des étapes de chantiers, des restrictions de circulation (majoritairement des adaptations du schéma de circulation) ayant un effet local. Dans ce cadre, l'accessibilité automobile depuis/vers le pont de Berne et le pont du Milieu est garantie. Au sujet des transports publics, la ligne de transport public n° 4 reste opérationnelle en double sens jusqu'au terminus Auge-sous-Pont de Zaehringen.

Ce chantier a des conséquences sur l'accessibilité locale des bâtiments, avec de nombreuses surfaces temporairement inaccessibles, ce qui peut notamment compliquer les

itinéraires de mobilité douce et les livraisons. Ces perturbations varient régulièrement en fonction des phases de chantier. Les accès aux bâtiments sont néanmoins garantis pour les piétons en tout temps.

La Ville met tout en œuvre pour tenter de limiter la durée du chantier, et donc les désagréments qu'il engendre, ce notamment en optimisant certaines étapes de chantier.

2) Pont du Milieu

La réfection du pont du Milieu va engendrer une coupure totale du trafic motorisé entre l'Auge et la Neuveville. Cette coupure ne porte cependant que sur le trafic en transit entre les deux quartiers. Pour l'accessibilité locale, le chantier du pont du Milieu n'a aucune incidence sur les voies d'accès à l'Auge et à la Neuveville. Tous les accès à la Basse-Ville pour les véhicules motorisés restent possibles comme habituellement par le Stadtberg, la rue de la Grand-Fontaine, la Route-Neuve et le chemin de Lorette (à certaines heures). La fermeture du pont au trafic motorisé empêche cependant tout trafic de transit entre les deux quartiers.

- Le transit à travers la Basse-Ville (environ 30% du trafic) ne sera plus possible.
- A l'exception des places de stationnement localisées devant la Cigogne, toutes les places de stationnement de la Basse-Ville resteront accessibles, mais certains itinéraires seront allongés.
- Les itinéraires de mobilité douce (piétons et vélos) à travers le pont seront garantis pour toute la durée du chantier.
- La ligne de transports publics n° 4 sera interrompue avant le pont du Milieu. Le terminus actuel situé à l'arrêt "Auge Sous-Pont" sera déplacé à l'arrêt "Karrweg". Depuis ce nouveau terminus, les bus rebrousseront vers la Planche-Inférieure. Les arrêts "Petit-Saint-Jean", "Palme", "Porte de Berne" et "Auge Sous-Pont" ne seront plus desservis.

Les conséquences de ce raccourcissement de la ligne 4 ont fait l'objet d'une analyse.

Actuellement, la fréquentation moyenne journalière des voyageurs des arrêts non desservis est la suivante:

- Petit-Saint-Jean: montées (352) / descentes (205)
- Place de la Palme: montées (127) / descentes (85)
- Porte de Berne: montées (1) / descentes (1)
- Auge-Sous-Pont: montées (44) / descentes (40)

L'arrêt "Petit-Saint-Jean" concentre l'essentiel des montées-descentes pour le quartier de l'Auge. Les usagers de cet arrêt seront donc invités à marcher jusqu'à l'arrêt "Karrweg", distant de 150 mètres.

Le second arrêt le plus fréquenté par les voyageurs est celui de la "place de la Palme". Cet arrêt est localisé à environ 300 mètres du terminus de l'arrêt "Karrweg". Cette distance de 300 mètres est conforme aux standards d'accessibilité des voyageurs.

Dès lors, seuls les arrêts "Porte de Berne" et "Auge-Sous-Pont" seront à une distance trop importante du futur terminus "Karrweg". Cet éloignement concerne environ 40 personnes quotidiennement en montée et environ 40 en descente.

La Ville de Fribourg a demandé une offre aux TPF pour une desserte des arrêts "Palme", "Porte de Berne" et "Auge Sous-Pont" depuis le pont de Zaehringen, la route de Berne et la route du Stadtberg.

L'analyse des TPF fait état d'un coût à charge de la Ville compris entre CHF 100'000.- et 300'000.- pour toute la durée du chantier. La différence de coûts s'explique par des cadences et une longueur de ligne différentes (directe vers la gare ou rabattement vers les arrêts "Pont de Zaehringen" desservis par les lignes 2 et 6. Au vu des coûts, le Conseil communal renonce à doubler la ligne 4.

Un système de taxis à la demande est actuellement à l'étude pour les personnes à mobilité réduite.

Aucune autre mesure de mobilité n'est prévue pour le moment. Le nombre et l'emplacement des stations de vélos en libre-service ne seront pas modifiés par les chantiers.

Il convient encore de préciser que le Service de la police locale et Mobilité a démarré une campagne de comptage de trafic, pour mesurer les flux de véhicules avant, pendant et après le chantier, afin de comprendre les impacts sur le trafic d'un compartimentage de la Basse-Ville, à savoir la fermeture du pont du Milieu.

Noll Bettina (Vert-e-s). Nous saluons le fait que la fermeture du pont du Milieu soit mise à profit pour effectuer des comptages de trafic, même si cela ne faisait pas l'objet de notre postulat. L'analyse concernant les montées et les descentes aux arrêts de la ligne 4 est intéressante. Nous comprenons qu'un double tracé de la ligne 4 soit trop coûteux.

Il est toutefois décevant qu'aucune des propositions suggérées dans notre postulat n'ait été mise en œuvre jusqu'à présent. Cette fermeture du pont constitue le terrain d'essai idéal pour des modes d'accès alternatifs entre les deux quartiers de la Basse-Ville et aurait pu faire l'objet d'une communication positive de la fermeture. Nun heisst es in den Mitteilungen der Stadt schlicht, dass die Brücke während mindestens sechs Monaten für den motorisierten Verkehr geschlossen bleibt. Und als "Trostr" wird eine baldmögliche Wiederöffnung für den Durchgangsverkehr in Aussicht gestellt, anstatt attraktive Alternativen zum Auto aufzuzeigen. Eine verpasste Chance.

E. Nouvelles questions

Le vice-président. Pour rappel, je cite l'article 70 du RCG: "1 Chaque membre du Conseil général peut également poser au Conseil communal des questions sur un objet de son administration".

- n° 432 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative aux suites à donner au drame de Chiètres

Perritaz Pierre-Alain (PS). Je tiens tout d'abord à déclarer mes liens d'intérêt. Je suis conducteur de bus et de trolleybus aux Transports publics fribourgeois. Je vais poser une question au Conseil communal concernant le tragique accident survenu dans un bus à Chiètres. Mais avant cela, permettez-moi d'exprimer ma profonde sympathie à toutes les victimes de ce drame. Le décès du chauffeur du car postal, le 10 mars dernier à Chiètres, illustre une réalité préoccupante: les chauffeuses et chauffeurs, ainsi que l'ensemble du personnel des transports publics, sont particulièrement exposés aux actes de violence et

aux incivilités d'une minorité d'usagers. Cette agressivité est devenue un problème récurrent.

Par ailleurs, l'évolution des technologies, notamment avec les bus électriques à batteries, a fait émerger de nouveaux risques. Des mesures existent déjà, comme le bouton d'alarme permettant d'alerter rapidement la centrale en cas de problème. Toutefois, ces dispositifs doivent être complétés par des formations régulières et adaptées, notamment en gestion de conflits, en sécurité et en cas d'incendie ou de problème technique. Il est également important de veiller aux conditions de travail, en particulier au respect des temps de repos des conductrices et conducteurs ainsi qu'aux conditions de circulation. Dès lors, il convient d'examiner les mesures pouvant être mises en place pour mieux protéger, soutenir et former le personnel des transports publics à Fribourg et dans son agglomération. La Ville, en tant qu'actionnaire des TPF et en collaboration avec l'Agglomération, attribue des lignes de transport. Elle dispose donc de leviers concrets pour exiger le respect de standards en matière de sécurité et de formation du personnel. Sur cette base, je souhaite poser les questions suivantes au Conseil communal:

- Quelles mesures sont actuellement mises en place pour améliorer la sécurité du personnel des transports publics? Une présence accrue de personnel est-elle envisagée?
- La Ville de Fribourg, en collaboration avec l'Agglomération, conditionne-t-elle l'attribution des lignes au respect de normes de sécurité et de formation continue du personnel? Est-ce que cela fait partie du cahier des charges?
- Est-il prévu, au sein des TPF, de renforcer les formations continues (gestion des conflits, incendies, gestion des blessés, etc.)?
- La Police cantonale et/ou la Police locale envisagent-elles de déployer des agents spécialisés dans les transports publics? Comment renforcer la collaboration entre les entreprises de transport et les autorités de police?

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. J'ai le sentiment que le Conseil communal va essayer de répondre à cette question dans le respect de l'article 70 du règlement du Conseil général, étant donné que plusieurs éléments ne relèvent pas de l'attribution et de la compétence directe de la Ville.

D'abord, je me permets de corriger au nom du Conseil communal un élément: la Ville de Fribourg ou l'Agglomération n'attribue pas de lignes de transport; c'est bien l'Office fédéral des transports qui attribue des concessions de lignes de transport et les régions, elles, notamment pour ce qui est de notre région, soit l'Agglomération, par son législatif, valide un plan directeur. La Ville, en tant que commune membre de l'Agglomération, cofinance des prestations qui sont commandées aux TPF, mais la commande est faite par l'Agglomération. On pourrait dire qu'il y a une co-commande Agglomération-Canton. Aussi la Ville n'a pas de levier direct pour attribuer des lignes, contrairement à ce qui est dit dans le préambule de la question.

- Quelles mesures sont actuellement mises en place pour améliorer la sécurité du personnel des transports publics? Une présence accrue de personnel est-elle envisagée?

Dans la mesure où cette question s'adresse directement aux Transports publics fribourgeois, le Conseil communal ne peut pas y répondre. En revanche, la Ville de Fribourg étant actionnaire des Transports publics fribourgeois à raison de 16%, a deux

membres au Conseil d'administration de cette entreprise. Par le truchement des représentants de la Ville de Fribourg au Conseil d'administration, il est possible de poser cette question aux TPF et à sa direction.

- La Ville de Fribourg, en collaboration avec l'Agglomération, conditionne-t-elle l'attribution des lignes au respect de normes de sécurité et de formation continue du personnel? Est-ce que cela fait partie du cahier des charges?

Dans la mesure où c'est l'Agglomération qui est co-commanditaire avec le Canton, cette question doit être adressée, par le truchement de vos délégué-e-s, à l'Agglomération. Si je ne m'abuse, le conseiller général P.-A. Perritaz étant également conseiller d'Agglomération, je ne peux que lui recommander, au nom du Conseil communal, de reposer cette question à l'Agglomération qui siègera en juin, avant sa dissolution. Le règlement permet à un délégué d'Agglomération, contrairement à la pratique du Conseil général, de poser une question par écrit de manière anticipée.

- Est-il prévu, au sein des TPF, de renforcer les formations continues (gestion des conflits, incendies, gestion des blessés, etc.)?

Je me permets de réitérer ce que j'ai dit; c'est bel et bien à la direction des TPF qu'il faut poser cette question qui n'est pas en phase avec l'article 70 du règlement RCG.

- La Police cantonale et/ou la Police locale envisagent-elles de déployer des agents spécialisés dans les transports publics? Comment renforcer la collaboration entre les entreprises de transport et les autorités de police?

Il n'appartient pas au Conseil communal de répondre à la place de la Police cantonale qui, d'après la loi sur la police, est la seule dans ce canton qui dispose de la force publique, de la contrainte et qui doit assurer la sécurité publique. Concernant la Police locale, n'ayant pas ce type de mission étant donné que les règles et les missions sont très claires entre la police cantonale et locale, le Conseil communal n'envisage pas de déployer des policiers et des agents de sécurité publique de la Police locale. Cette dernière n'a pas le droit d'agir de la sorte puisque ce sont des missions qui incombent à la Police cantonale.

J'aimerais encore juste ajouter, par rapport à cette tragédie, que le Conseil communal a été touché, il l'a signifié, il a écrit à la Commune de Chiètres et il est solidaire avec toutes les victimes de cette tragédie. Il est également solidaire avec le personnel des transports publics, qui quotidiennement fait un travail fantastique au service de la collectivité dans des conditions, c'est vrai, M. P.-A. Perritaz a raison, parfois complexes pour des personnes qui conduisent des véhicules et le Conseil communal exprime toute sa reconnaissance pour le travail effectué au quotidien par le personnel de toutes les entreprises des transports publics de ce canton, de notre ville et de ce pays.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse. J'aurais aimé peut-être un petit peu plus d'engagement du Conseil communal, car on sait que l'on paie un peu plus de 50% de la facture de l'Agglomération et que l'on a deux représentants conseillers d'administration. Mais je comprends notre règlement du Conseil général et je m'y soumetts bien volontiers.

J'aimerais quand même juste rajouter que nous allons voter le 26 avril prochain sur une loi, la LAFE. Si elle est acceptée, elle va prévoir de fortes diminutions de prestations sur les lignes 3 et 5 des transports publics. Transports publics qui sont déjà bien chargés maintenant, qui vont devenir certainement bondés, voire surchargés. Je n'ose même pas imaginer ce qui risque de se passer si une personne un petit peu dérangée fait la même chose qu'à Chiètres. Est-ce que l'on a envie de faire porter ces risques à notre population? Moi pas.

- n° 433 de M. François Miche (PS) relative à l'adaptation du matériel aux personnes gauchères au sein de l'administration communale

Miche François (PS). En lisant dernièrement une étude, j'ai été surpris de voir un résultat. Les personnes gauchères ont une espérance de vie bien inférieure aux personnes qui seraient ambidextres ou droitières. Au départ, je rigolais, je me suis dit que c'était la vie. De là est née une question. Je me demandais si on avait pensé, ne serait-ce qu'au sein de l'administration, aux personnes gauchères et si ces personnes-là avaient un matériel adapté?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 434 de M. François Miche (PS) relative à la circulation dans le quartier de l'Auge durant les travaux

Miche François (PS). L'autre question qui m'a un petit peu turlupiné – et j'ai été très attentif ce soir à ce qui a été dit par mes collègues N. Feyer et B. Noll – concerne la circulation du côté du quartier de l'Auge qui sera amputée pendant quelques mois. Aujourd'hui, on a un 1^{er} avril, mais il y a de cela deux mois, j'ai été interpellé par trois commerçants qui m'ont dit avoir été un petit peu surpris, bousculés quand ils se posaient des questions quant à leur avenir, quant à l'accès à leurs commerces et quant aux réponses qui leur avaient été données quand il s'agissait de circulation en général mais aussi des marchandises par rapport à leurs commerces. On leur aurait rétorqué – j'avais de la peine à y croire – que la solution était toute simple, il fallait privilégier le vélo cargo et surtout ne pas hésiter à descendre la rue du Stalden. Alors, j'hésitais; est-ce qu'il fallait que je me lance dans ce secteur de business et demande une concession? Mais ce que je souhaiterais vraiment, c'est que l'on pense à ces différents commerçants, à ces différents secteurs économiques. Quelles seraient les solutions à leur apporter, qu'ils soient commerçants, hôteliers et j'en passe? Je voudrais savoir ce que l'on ferait pour eux. Ne pas oublier l'accessibilité à leurs différents établissements.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. Le projet étant un projet de la direction de l'Edilité, ce ne sont donc pas mes services qui ont dû répondre à ces commerçants, pour autant que les propos que vous relatiez soient corrects. Ce que je peux dire en tant que directeur de la Mobilité, c'est qu'il y a certes un chantier qui coupe un pont en ce moment en Basse-Ville. Mais enfin, si on réfléchit un petit peu, il n'y a aucune impossibilité d'accessibilité à aucun commerce de la Basse-Ville.

Il faut simplement choisir un itinéraire adapté. Si on ne pouvait pas atteindre les commerces, on ne pourrait pas rentrer chez soi. Moi, je ne connais aucun habitant de la Basse-Ville qui n'arrive pas à rentrer chez soi. A partir du moment où il y a des travaux sur un pont, en fonction d'où il va, il choisit le meilleur itinéraire pour pouvoir aller soit dans la poche secteur Neuville, soit dans la poche côté Auge. Il en va de même pour tous les commerces. Je garantis à tout client, à tout livreur et à toute personne devant se faire livrer ou réparer quoi que ce soit dans toute la Basse-Ville que pendant toute la durée de ce chantier, il sera possible, en choisissant le bon itinéraire, d'arriver à bon port. C'est peut-être un peu moins pratique parce que l'on ne peut plus transiter, mais il n'y a pas d'impossibilité. Je ne sais pas si mon collègue, M. E. Moussa veut ajouter quelque chose, mais pour ce qui est de la mobilité, c'est évident.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Je confirme tout ce qui vient d'être dit. Je complète en disant qu'en mars 2025, après la validation du crédit de réalisation par le Conseil général du projet de requalification de la place du Petit-Saint-Jean et d'assainissement du pont du

Milieu, une réunion a eu lieu avec des représentant·e·s du comité de l'association de quartier ainsi que de l'association des intérêts des commerçants et artisans des quartiers de l'Auge et de la Neuveville. L'entier du planning, notamment la question du fait que le pont du Milieu allait être coupé pendant une bonne durée à partir de 2026, a été exposé et il a été abordé également le fait que les livraisons allaient continuer à être possibles durant toute la durée de ce chantier. Comme cela a été dit, la question des transports publics devait encore être étudiée à ce moment-là. Aujourd'hui, elle est connue. Comme cela a été dit, l'arrêt Karrweg va fonctionner en terminus. J'ai encore un complément d'information à ajouter, puisqu'il y a certaines rumeurs qui courent apparemment actuellement. La Ville et l'Agglomération de Fribourg ont demandé une offre auprès des TPF pour savoir si on devait remettre en place une ligne de transports publics de l'autre côté du pont (côté Auge) pour la durée du chantier. Il s'agit d'une offre qui est entre CHF 150'000.- et CHF 280'000.-, en fonction de la cadence, raison pour laquelle, le Conseil communal n'a pas souhaité continuer cette piste, tout comme l'Agglomération, d'ailleurs. Par contre, ce qui est actuellement à l'examen, c'est un système de remboursement des éventuels frais de taxi pour les personnes à mobilité réduite habitant de l'autre côté du pont du Milieu (côté Auge). Ce système est actuellement en examen pour atténuer les effets de ce chantier.

L'autre élément qui est actuellement en examen, c'est l'implantation de panneaux d'information, pas seulement à l'endroit du pont du Milieu, mais aussi en amont, notamment par exemple au niveau de la place du Pertuis, soit vers le funiculaire. Ces panneaux indiqueraient clairement que tous les commerces restent ouverts, même durant la phase de chantier, donc aussi avec la possibilité, le cas échéant, pour des commerçants, les établissements publics, de faire figurer leur nom. C'est un autre élément qui est actuellement en examen. Bien évidemment, la Ville reste ouverte à toute autre proposition concrète qui pourrait émaner des représentants, des commerçants et des tenanciers des établissements publics.

Miche François (PS). Je remercie le Conseil communal pour ses réponses. J'étais un petit peu surpris parce que ne serait-ce qu'en début d'année, j'ai vu qu'il y avait plusieurs établissements qui étaient un peu bloqués du fait des chantiers et donc les différents intervenants qui ne pouvaient pas accéder à leurs différentes boutiques. C'est d'ailleurs pour ça que ces personnes m'ont interpellé. Ensuite, pour la réponse du second intervenant du côté du Conseil communal, ça m'incite à faire une chose. Je me permettrai une supplique à l'intention de notre Conseil communal et pour quoi pas du futur, si vous pouviez faire quelque chose en plus de ce qui a été annoncé, je serais des plus heureux. Voilà, et dites à notre Conseil communal que je l'apprécie.

- n° 435 de M. Jérémie Stöckli (Vert·e·s) relative aux nombres de mises à l'enquête pour des installations solaires en façade déposées sur le territoire communal en 2025 et sur les objectifs du Conseil communal en la matière

Stöckli Jérémie (Vert·e·s). La Ville a publié, il y a deux semaines, un communiqué de presse sur l'extension du programme communal de subventions énergétiques. N'ayant pas vu d'augmentation des subventions pour les installations solaires en façade, j'en ai déduit que l'augmentation du bonus du programme Pronovo a eu l'effet attendu par le Conseil communal, voir réponse au postulat no 154 (2021-2026) et que les mises à l'enquête pour de telles installations ont été nombreuses ces derniers mois. Afin d'en avoir le cœur net, j'aurais aimé savoir:

1. Combien de mises à l'enquête pour des installations solaires en façade ont été déposées sur le territoire communal en 2025?

2. Est-ce que ce nombre correspond aux attentes du Conseil communal? Sinon, quelles mesures le Conseil communal envisage-t-il afin d'accélérer le développement de ces installations?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. La Commune mène une politique énergétique fondée sur des objectifs clairs et un suivi régulier des mesures ciblées là où elles sont réellement nécessaires. En 2018, elle a défini ses objectifs ambitieux en matière de production photovoltaïque sur le territoire communal, à savoir 10 kWh par année à l'horizon 2025, 20 kWh à l'horizon 2030 et 30 kWh à 2035. A ce jour, il convient de relever que l'objectif fixé pour 2025 a été atteint grâce au fort développement de cette technologie ces dernières années. Cette évolution montre que les mesures de soutien et le contexte général ont permis une progression significative du solaire photovoltaïque sur le territoire communal.

Concernant les panneaux solaires en façade, aucun objectif spécifique n'a été fixé. A ce jour, les chiffres montrent toutefois que ce segment reste encore peu développé avec une seule installation réalisée en 2025. Les mesures de soutien déployées, notamment le complément au bonus d'angle de Pronovo, n'ont ainsi pour l'heure pas permis de stimuler de manière significative le développement des panneaux photovoltaïques en façade. Toutefois, dans la mesure où les objectifs globaux en matière de solaire sont actuellement atteints, la Commune ne prévoit pas à ce stade de mesures complémentaires spécifiques pour soutenir les installations photovoltaïques en façade. Cette position se veut pragmatique et proportionnée, il n'apparaît pas opportun de renforcer immédiatement un dispositif dans un domaine où la dynamique de déploiement est aujourd'hui conforme par rapport à la trajectoire fixée. Cela étant, la Commune assure un suivi continu de l'évolution de cette technologie et de son rythme de déploiement. Si les tendances observées devaient à l'avenir s'écarter, des objectifs fixés, des adaptations du dispositif pourraient être envisagées, afin de soutenir à nouveau la croissance des installations photovoltaïques.

Enfin, il convient de relever que les récentes adaptations du programme communal de subventions ont été pensées de manière ciblée en orientant prioritairement l'effort public vers les secteurs de la transition énergétique dont la vitesse de déploiement apparaît aujourd'hui insuffisante. C'est notamment le cas de la cadence de remplacement des systèmes de chauffage fossiles par des alternatives renouvelables. L'augmentation de la subvention pour l'abandon anticipé de chaudières fossiles répond à un besoin d'accélération plus marqué dans ce domaine. Cette approche permet à la commune de concentrer ses moyens là où ils sont actuellement les plus utiles pour atteindre ses objectifs climatiques et énergétiques.

Stöckli Jérémie (Vert·e·s). Je ne suis pas du tout satisfait de la réponse. Dans une réponse à un postulat sur les éoliennes à axe vertical, le Conseil communal mentionnait les façades solaires comme solution pour la production hivernale et visiblement, rien n'est fait pour que cette volonté se concrétise. Donc, non, je ne suis pas du tout satisfait.

- n° 436 de M. Samuel Jordan (PS) relative à la valorisation de la maquette 3D de la ville de Fribourg

Jordan Samuel (PS). J'ai lu avec intérêt dans le dernier 1700 que la Haute école d'ingénierie et d'architecture avait élaboré une maquette de la ville de Fribourg en 3D. Certains d'entre vous ont peut-être pu la voir, ce qui n'a pas été mon cas. Je souhaiterais savoir s'il y aura une suite dans cette affaire et si la Ville est encore en contact avec la Haute école d'ingénierie et d'architecture pour valoriser cette maquette qui pourrait aussi servir d'outil intéressant d'information à la population pour d'éventuels nouveaux travaux.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. En guise de cadeau d'adieu à l'architecte de Ville qui a commencé son nouveau poste ce jour même à Zurich, je me suis permis de lui offrir une miniature d'extrait de maquette de la Ville de Fribourg. Ça montre ou ça illustre l'attachement de l'ancien architecte de Ville à la maquette de la Haute école d'ingénierie et d'architecture à laquelle vous faites référence, puisqu'effectivement, ça faisait partie d'un de ses projets ou souhaits de pouvoir faire perdurer cette maquette, de pouvoir trouver un lieu, un espace suffisamment grand pour pouvoir l'exposer mais surtout pour pouvoir l'utiliser pour les externes, pour les architectes ou pour toute personne intéressée finalement à l'évolution et au développement de la ville, pour pouvoir aussi y intégrer le cas échéant les projets futurs de construction. Or, jusqu'à présent, un tel lieu, un tel espace n'a pas encore été trouvé, mais les recherches continuent. Si vous avez des propositions, le Conseil communal est bien évidemment preneur.

Jordan Samuel (PS). Je suis satisfait de la réponse. Y aurait-il la possibilité, pour les intéressé-e-s de ce Conseil général, de voir la maquette?

Le vice-président. Je pense que l'on aura une information si une visite est possible.

- n° 437 de M. Claudio Rugo (PA) relative aux recettes des parcomètres des mois de janvier et février 2025 ainsi que des mois de janvier et février 2026

Rugo Claudio (PA). Tout à l'heure, au moment de poser sa question, M. P.-A. Perritaz a oublié de mentionner qu'il était aussi ancien membre du Conseil d'administration des TPF, qu'il bénéficiait de trois à six après-midi de congé par année pour siéger au Conseil général. Donc, je pense que ses recommandations de vote sont un peu malvenues.

J'en viens à ma question que j'ai posée la dernière fois et que vous avez manifestement omis de mettre au procès-verbal parce que M. le syndic, M. Thierry Steiert, avait mentionné qu'il relirait le procès-verbal pour pouvoir y répondre. Bien sûr, cette question a été oubliée. Alors, j'ai vu M. S. Jordan casser un œuf, non pas sur le membre du parti des artistes, mais sur sa voisine, Mme B. Cheda. C'est entre membres du Conseil général, ils peuvent faire ce qu'ils veulent, ce n'est pas grave, je ne vais pas intervenir.

Je salue par ailleurs Mme M. Chauderna qui a décidé de rejoindre le parti et de porter aussi un couvre-chef. Je suis assis à la place qu'occupait M. B. Altermatt jadis.

Le vice-président. M. C. Rugo, c'est l'heure des questions. Quelle est votre question?

Rugo Claudio (PA). J'y viens, j'y viens, mais M. B. Altermatt ...

Le vice-président. Non, M. C. Rugo, quelle est votre question?

Rugo Claudio (PA). Mais j'ai le droit de saluer un conseiller général qui vient d'arriver. Il est arrivé un peu trop vite, mais je veux bien.

Ma question a déjà été posée, je la clarifie, je vous l'ai envoyée et vous me mettez en dernier. Je suis sûr qu'il n'y a pas toutes les questions qui ont été envoyées par avance et il faudrait rester de bonne foi pendant cette période pascale. Ma question est la suivante. La première, elle est plus simple, c'est la question du montant escompté des parcomètres. Elle a été envoyée, mais je vous la lis.

D'après les encaissements des parcomètres, peut-on avoir les montants précis encaissés en janvier et février 2025 et janvier et février 2026 pour comparaison?

Est-ce que le Conseil communal maintient son budget à CHF 3.6 millions de perte sèche pour cette rubrique?

Pour la rubrique 401.4240.03 "Produit des parcomètres":

Budget 2026: CHF 600'000.-

Budget 2025: CHF 2'325'000.-

Comptes 2024: CHF 4'207'000.-. Je me souviens que c'était à CHF 5 millions quand Mme A. de Weck siégeait au Conseil communal.

D'après les facturations des amendes d'ordre peut-on avoir les montants précis encaissés en janvier et février 2025 et janvier et février 2026?

Est-ce que le Conseil communal maintient son budget à CHF 100'000.- de perte sèche pour cette rubrique.

Pour la rubrique 401.4270.00 "Amendes - Ordonnances pénales":

Budget 2026: CHF 2'900'000.-

Budget 2025: CHF 3'000'000.-

Comptes 2024: CHF 2'850'000.- arrondi

D'après les encaissements des parcomètres, peut-on avoir les montants précis encaissés en janvier et février 2025 et janvier et février 2026 pour comparaison? Je complète. Point d'interrogation. Est-ce que le Conseil communal maintient son budget de 3,6 millions de pertes sèches pour cette rubrique?

Je remercie le Conseil communal de s'exprimer sur ces deux questions.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. Le Conseil communal n'a pas les éléments financiers détaillés pour les mois, tant pour les recettes de stationnement que pour les amendes. Par conséquent, il est dans l'incapacité de répondre ce soir à M. C. Rugo. Le Conseil communal répondra lors d'une prochaine séance. Bien sûr que je me permets encore d'ajouter qu'il n'appartient pas au Conseil communal de s'écarter du budget. Le budget a été voté et validé par le Conseil général. Les écarts du budget, vous les verrez tout au plus tard dans les comptes 2026 qui seront au moins clairs et qui démontreront si les projections ont été bien calculées ou pas. Mais actuellement, malheureusement pour le conseiller général C. Rugo, il va falloir patienter jusqu'à la prochaine séance.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

Rugo Claudio (PA). Selon moi, il a été répondu à ma question, même si elle sera à compléter. Je vais exprimer ma satisfaction comme cela: j'ai CHF 30.- dans le porte-monnaie, il est simple de savoir combien on a d'encaissement en janvier et février. Là, j'ai CHF 30.- et j'ai encore un billet de la banque de la République dominicaine, c'est CHF 10'000.- .

Le vice-président. M. C. Rugo, quelle est la question? On est au thème des questions.

Rugo Claudio (PA). La question a été posée lors de la dernière séance. Je vous la répète. Je l'ai envoyée, elle est complétée. C'était la première question qui aurait dû être posée ce soir vu qu'elle fait partie des questions de la dernière séance du Conseil général.

Le vice-président. Alors, nous avons pris connaissance de la question.

Rugo Claudio (PA). Non, je vous la répète. Certaines personnes n'avaient pas compris, dont M. le syndic. Je vous la répète.

Le vice-président. Brièvement.

Rugo Claudio (PA). Brièvement, j'ai noirci certains passages.

Le conseiller général C. Rugo prononça les liens d'intérêt et très familiaux entre Mme C. Goy, présidente du Conseil général, en couple avec M. Matthieu Loup.

Le vice-président. M. C. Rugo, on a déjà parlé de cette histoire. Quels sont vos liens d'intérêt avec cette histoire?

Rugo Claudio (PA). C'est justement le projet de la question.

Le vice-président. Non, mais quels sont les vôtres? C'est une question purement personnelle.

Rugo Claudio (PA). Moi, je parle des vôtres, M. J.-N. Gex, ça vient. Mme Goy comme M. Gex n'ont pas annoncé toute cette procédure, la procédure comme quoi j'avais déposé un recours à la Préfecture.

Le vice-président. Ce n'est pas un recours portant sur l'administration communale, ce n'est pas un recours qui porte sur le Bureau, c'est un recours qui porte sur une affaire privée entre vous et la Commune.

Rugo Claudio (PA). Il y a des affaires privées entre vous et la commune? Aucunement.

Le vice-président. C'est M. C. Rugo qui a des liens d'intérêt particulier avec cette histoire.

Rugo Claudio (PA). Lesquels sont-ils?

Le vice-président. Ça ne regarde pas la Ville.

Rugo Claudio (PA). C'est d'avoir une place dans des commissions. Je continue ...

Le vice-président. Non, vous ne continuez pas. Je passe la parole au Conseil communal pour vous donner une réponse parce qu'on a lu votre question.

Rugo Claudio (PA). [parle sans micro]

Le vice-président. M. C. Rugo, j'ai simplement rappelé en début de séance l'article 74 RCG qui indique l'ordre des débats (art. 23 LCo):

On ne parle pas de personne. Il y a la dignité des débats à respecter.

Art. 74 Dignité des débats et maintien de l'ordre (art. 23 LCo)

¹ Les membres veillent à maintenir entre eux les égards qu'exige leur fonction.

² Ils usent de la réserve nécessaire propre à sauvegarder un déroulement harmonieux de la séance. Ils s'adressent au ou à la Président-e, à l'assemblée ou au Conseil communal et évitent toute prise à partie personnelle.

Vous n'avez fait dans votre intervention que des prises à partie personnelles. M. C. Rugo, vous devez considérer ça comme "une autre intervention", mais ce n'est pas une question.

Rugo Claudio (PA). [parle sans micro]

Le vice-président. Ce n'est pas une question. Alors, je passe la parole à M. le syndic.

Steiert Thierry, syndic. Merci d'avoir évoqué en entrée en matière l'article 74 du RCG qui précise que les questions doivent porter sur un objet qui relève de la compétence du Conseil communal ou de l'administration communale, ce qui n'est manifestement pas le cas, vu que nous avons vu la question qui nous a été envoyée préalablement qui relève plus d'un élément de théorie de complotisme que d'autre chose. Nous n'allons donc pas répondre à cette question.

Le vice-président. M. C. Rugo, je vous laisse une minute pour exprimer votre satisfaction ou votre insatisfaction.

Rugo Claudio (PA). Un membre caché a rédigé une réponse de satisfaction pour le Conseil communal. Oui, Fribourg peut présenter certaines structures parallèles avec le Valais (taille du canton, réseau interconnecté, proximité entre sphère politique et juridique). En une minute, je n'arriverai pas, donc je pars sur ma propre conclusion avec un peu d'humour et un certain doigté. Le parti-club des artistes se pose la question de fond, de savoir si le Conseil communal ne devrait pas envisager une coloscopie des liens douteux entre la Préfecture et le Conseil général?

Le vice-président. Je vous laisse propre juge de vos propos et je n'admettrai pas ça plus longtemps, M. C. Rugo.

F. Autres interventions

Le vice-président. Pour cette fin de législature, je donnerai la parole aux représentants des groupes pour exprimer les remerciements aux conseillers communaux sortants. A titre exceptionnel, j'ai autorisé le groupe socialiste à projeter le message de leur cheffe de groupe, absente aujourd'hui pour raison de santé.

Delaloye Sophie (PS).

Hommage à M. Thierry Steiert

Dans la Ville en éveil ton pas est assuré,
Guidant chaque projet d'un geste mesuré
Au fil des longs débats souvent denses, serrés,
Tu as gardé le cap sans jamais t'égarer.

Dans l'art de nos débats quelquefois peu malins,
Tu pesais chaque mot et chaque point en main
Tu étais diplomate apaisant les tensions,
Et maintenais les liens au cœur des discussions.

Sur les pentes l'hiver ton allure traçait
La ligne la plus pure que la neige offrait
Et quand adolescent sans avoir peur de rien,
Tu savais voltiger sans craindre le destin.

À force de gravir les cols les plus sévères,
Tu poursuis l'horizon dit-on jusqu'à la mer
Là-bas très loin au sud où finit la montagne,
Ton effort solitaire devient presque campagne.

Enfant, tu récitais des noms du monde entier,
Simca, même Trabant Monteverdi ou Glas
Mais bientôt le vélo prit beaucoup plus de place,
Cilo et Villiger devinrent familiers.

Il est des lieux lointains que ton esprit parcourt,
Des îles un peu perdues, des terres sans retour
Et ce nom singulier que le vent semble écrire,
Kerguelen à lui seul te fait déjà sourire.

Dans tes fidélités un nom peut s'énoncer,
Celui d'un homme d'État ferme et déterminé
Car servir avec force et garder le cap droit,
C'est bien croire en l'action qui dépasse les lois.

Et là c'est dangereux car il est difficile
De trouver le mot juste qui rime avec Helmut
Je cherche, je tâtonne et soudain c'est facile
Une voix intérieure me dit "pourquoi tu doutes?"

En bel ami des livres et lecteur attentif,
Ta mémoire retient ce que le temps dévore
Chaque page nourrit un regard toujours vif,
Et donne à ta pensée la clarté de l'aurore.

Après de tes petits dont le rire t'appelle,
S'ouvrent des jours heureux d'une douceur nouvelle
Leurs regards désormais éclairent ton chemin,
Et font de chaque instant un bonheur plus serein.

En tête des réseaux discrets mais essentiels,
Eau vive et énergie pour tous, universels
Tu veillais sans relâche à leur juste mesure,
Offrant à nos foyers une base plus sûre.

Car l'eau que l'on oublie quand elle coule en paix,
Tu en connais le prix et le fragile arrêt
Garantir sa clarté pour chaque citoyen,
C'est servir le commun d'un geste quotidien.

Et dans ces grands dossiers que peu aiment porter,
Tu as su redresser sans jamais t'écarter

Une caisse en état un petit peu bancale
Un exploit qui c'est sûr sera dans les annales

Et pour les employé·es oh jamais ignoré·es
Tu as toujours montré le plus grand des respects

Dans l'administration combien complexe et dense,
Tu as fait progresser le sens et la confiance.

Et tourné vers demain sans céder à l'instant,
Tu inscrivais déjà l'effort dans le présent
C'est sous ton impulsion que nous avons acquis
Ce bijou, l'Atelier désormais lieu de vie.

Et si l'on dit parfois que la Ville sommeille,
Il suffit d'observer tous ceux qu'elle émerveille
Car sous ton impulsion discrète mais constante,
Elle vit, elle avance et se montre vibrante.

Es gibt auch in Fribourg // des gens dont le langage,
Ist für mich zu schwierig // aber pas pour les sages;
Du hast stets bewiesen // pragmatisch kann man sein,
Und führst unser Freiburg // zweisprachig und vereint.

Et tourné vers demain dans chaque engagement,
Tu as su faire entrer le long terme au présent
Pensant l'avenir proche autant que le lointain,
Pour une Ville durable au service du commun.

Si l'on t'offre un beau vin aux arômes puissants,
Qu'il reste encore fermé quelque temps, sagement
Car pour skis ou vélo tout comme en pilotant,
La prudence commande un esprit vigilant.

Voici venu le temps de passer le relais,
De laisser le fauteuil et d'alléger le faix
Mais ton œuvre demeure inscrite dans la pierre,
Et jusques en nos rues en porte la lumière.

Nous te devons beaucoup pour ces années données,
Pour l'exigence offerte et sans te ménager
Et c'est avec respect autant qu'avec chaleur,
Que nous te remercions du fond de notre cœur.

(Applaudissements).

Steiert Thierry, syndic. Je ne sais pas que répondre à ça, je ne m'y attendais vraiment pas et surtout pas sous cette forme poétique. Je regrette que Mme Sophie Delaloye ne soit pas là pour que je la remercie parce que je vois que les services de renseignement ont bien fonctionné et c'est vraiment très émouvant d'être honoré de cette manière-là. Je n'ai pas préparé de discours. J'ai toujours espéré avoir le prix du Champignac d'or, mais je n'ai pas réussi. Peut-être que je réussirai maintenant, mais je pense que non.

Je relève juste deux ou trois choses. J'ai commencé comme vient-ensuite au Conseil général en 1998. La première fois que j'ai dû prendre la parole, je tremblais. Je n'aurais vraiment pas pensé qu'un jour j'occuperais la fonction, même pas de conseiller communal et encore moins de syndic.

Des fenêtres d'opportunités se sont ouvertes. J'ai eu la présidence du Conseil général, là aussi ça m'a stressé d'exercer cette présidence en 2005, à une époque où c'était assez

agité. On avait le fameux "trou", qu'il n'était pas vraiment un "trou" mais on avait le "trou" quand même de la caisse de pension, on avait le vote sur le théâtre Equilibre qui était assez agité également et plein d'autres choses. Donc voilà, j'ai progressé de cette manière jusqu'en 2011 où j'ai eu la chance d'avoir l'opportunité d'entrer au Conseil communal, d'occuper pendant cinq ans la direction de la Police locale et Mobilité avec les Sports et les Services industriels.

Un point fort pour moi, ça a quand même été la création de SINEF, la transformation des Services industriels en société anonyme. Pour un socialiste, c'était assez particulier. J'ai fait des nuits blanches, il y a des nuits où je dormais très mal parce que je me disais mais ça ne va jamais passer. On a eu l'unanimité au Conseil général. Je ne sais pas si aujourd'hui on l'aurait encore pour cette opération-là, mais ce n'est pas la question. SINEF a 10 ans et se porte bien maintenant, je pense que l'on a fait la bonne chose.

On siégeait à la Maison de Justice à l'époque encore. On a réussi à venir à l'Hôtel de Ville. Je pense que c'est plus que symbolique, c'est vraiment un autre environnement qui est digne de ce parlement communal. J'ai été très content de pouvoir enfin briser le tabou et convaincre la Chancellerie d'Etat, respectivement le Grand Conseil, de pouvoir "envahir" leurs beaux locaux qui étaient jadis ceux de la Ville jusqu'en 1798, respectivement 1803. Les historiens me corrigeront, mais c'est approximativement ça.

Que dire d'autre? J'ai vécu au début, notamment lorsque j'étais encore au Conseil général, des situations financières qui étaient beaucoup plus difficiles que celles que l'on a vécues ces dernières années. J'ai encore le souvenir de ces périodes-là et je pense que l'on va peut-être de nouveau revenir à des périodes où ça sera un peu moins facile que ces dernières années. Il faudra s'y faire, il faudra faire des choix. On a vraiment eu la chance, ces quelques dernières années, d'avoir la possibilité de réaliser des infrastructures, des investissements qui sont très importants, que l'on a planifié de longue date, notamment la requalification du Bourg. On a aussi pu se permettre de faire des acquisitions comme L'Atelier, on l'a évoqué, ou la parcelle du café de Saint-Léonard qui, j'en suis convaincu, va être un élément de planification d'un nouveau pôle urbain dont la maîtrise pour la Ville de Fribourg sera essentielle à futur. Je pense que c'est tout aussi essentiel que les visionnaires qui nous ont précédés et qui ont eu la bonne idée d'acheter dans la masse en faillite des bouchers la parcelle des Abattoirs qui deviendra H2léO. Là aussi, je pense que ce sont des choses qui sont mémorables.

Schliesslich zur Sprachenfrage, das wurde auch angetönt. Ich denke, es war für uns wichtig, die zweisprachige Identität dieser Stadt immer wieder hervorzuheben, weil sie halt eine Zeit lang auch in Frage gestellt wurde, bewusst oder unbewusst. Ich sage hier nur folgendes:

Je cite la Constitution fédérale dans son préambule, surtout pour ceux qui se prétendent en être les amis, qu'ils ne sont pas: "la force de la communauté se mesure au bien-être des plus faibles de ses membres. Die Stärke des Volkes misst sich am Wohl der Schwachen".

Ça s'applique à n'importe quel contexte, que ce soit les langues, le statut social ou autre chose. Je pense que ce sont là les fondements de notre pays. Je terminerai par quelques remerciements. Tout d'abord à tous les membres du Conseil général qui ont exercé leur rôle, à savoir surveiller notre travail dans un esprit constructif, aux président·e·s du Conseil général qui ont conduit les débats avec une autorité naturelle et avec dignité, y compris vous, M. le vice-président, qui avez bien terminé cette législature, à M. H. Bourrier pour son postulat sur les chevaux qu'il n'a pas déposé un 1^{er} avril, mais qui a quand même passé et qui a été réalisé. Félicitations Hervé.

Und schliesslich an die Vertreter-innen der Medien, die unsere Arbeit kritisch, aber stets respektvoll begleitet haben und die auch bis manchmal nach Mitternacht standhaft geblieben sind. Merci à vous, tou-te-s, bonne continuation. Je me réjouis d'observer ce qui va se passer dans cette salle dans les années à venir. A distance, je ne viendrai plus me mêler de votre travail, mais je vous encourage à continuer dans l'esprit qui a prévalu dans ces dernières années. Merci infiniment à vous tou-te-s. (Applaudissements).

Le vice-président. Je passe maintenant la parole au Centre, à M. J.-T. Vacher pour un hommage à notre vice-syndic, M. L. Dietrich.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL).

Hommage à M. Laurent Dietrich

Monsieur le vice-président, Chères et chers collègues, Mme et MM. les membres du Conseil communal, (et je me réjouis déjà de bientôt pouvoir dire Mmes et MM. les membres du Conseil communal), mais surtout cher Laurent!

La mission de rendre hommage est toujours délicate. Le risque existe de passer quelque chose d'essentiel sous silence, d'évoquer quelque chose qui devrait peut-être l'être.

Cette mission est peut-être plus périlleuse encore quand il s'agit de faire l'éloge d'une personne appréciée de ses collègues et je crois pouvoir le dire de ses "adversaires politiques".

Je me suis alors enquis d'aller consulter son site, fort bien fait: clair, riche, esthétique... tout comme notre Laurent.

Laurent est un homme qui vit avec son temps. Dans le cadre de la direction des finances, tu as notamment permis une meilleure transparence, renforcer le système de contrôle interne, permis le passage à MCH2 (pas une mince affaire, mais tu l'as compris), créer un secteur du développement économique avec comment ne pas le citer, la mise en place du fameux projet NOVA... un projet qui offre une nouvelle lumière sur notre cité. Parmi tes nombreuses réalisations, on peut encore citer la mise en place d'un poste de coordinateur immobilier avec le lancement d'une politique foncière active, avec pour dernier fruit le premier message sur lequel nous avons voté hier soir.

Laurent a également été directeur ICT. Là aussi, tu as posé des jalons essentiels pour la sécurité informatique de notre ville et donner un énorme élan dans la modernisation de l'administration communale. S'il reste du travail pour tes successeurs, tu as mis en place tout ce qui est nécessaire pour aller de l'avant.

Si Laurent porte avec aisance la casquette de grand argentier ou du geek informatique (ok la seconde un peu moins), à titre personnel, je te préfère celle de Monsieur Culture. Tu as restructuré entièrement le service, créer MEMO (cette fameuse biblio-ludothèque où nous avons tant de plaisir à aller au quotidien), c'est grâce à toi.. merci. Tu as mis en place la promotion culturelle: résidences d'artistes, plus de 30 achats d'œuvres contemporaines, programme de soutien COVID-19. Tu as donné à Saint-Nicolas une place renforcée sur trois jours, sans que les pères fouettards n'aient eu besoin d'intervenir à ma connaissance. Tu as créé la Régie culturelle ensuite transformée en Labo urbain, développé L'Atelier, mis en place les Journées de la culture.

Mais si Laurent tu es apprécié, ce n'est pas uniquement pour ton bilan — déjà impressionnant en dix ans — c'est aussi, et peut-être surtout, pour ta personne.

Un collègue engagé, enthousiaste, accessible. Quelqu'un qui écoute, qui rassemble, et qui avance avec énergie.

Il faut dire aussi que côté communication, tu étais particulièrement bien équipé... un passage chez Swisscom, ça laisse des traces. Avec toi, les messages passaient et surtout, ils arrivaient à destination.

Et puis, il y a cette touche plus personnelle: Laurent chante. Jusqu'ici, je ne t'ai entendu que dans l'arène politique – avec déjà une certaine justesse – mais j'espère qu'un jour, j'aurai le privilège de t'entendre autrement.

On dit souvent que plus c'est haut, plus c'est beau. Certains se sont arrêté au ténor... Laurent, lui, est allé jusqu'au contre-ténor.

Et demain, ce sont peut-être d'autres sommets que tu iras chercher, d'autres jardins clos que tu iras découvrir (Hortus Conclusus) à vélo, notamment, avec ton projet *E-bike for youth*.

Et puis, il y a ce clin d'œil que la politique nous offre parfois: élu la première fois avec 10 voix d'avance, tu auras finalement consacré 10 années à notre ville. Comme quoi, les petites marges peuvent donner de grandes trajectoires.

Avant de conclure, je profite de cette prise de parole pour remercier tou-te-s les élu-e-s de tous partis confondus qui ont œuvré dans ce conseil ou au Conseil communal et qui s'apprêtent à le quitter.

Au sein du groupe Le Centre/PVL, je remercie tout particulièrement mon cher voisin de pupitre, Claude Schenker, pour son sacerdoce de 20 ans sur nos bancs, son écoute et ses bons conseils. Un grand merci également à Fabienne Etter et Ibrahim Berisha pour leur engagement et leur assiduité.

Cher Laurent, tu quittes tes fonctions, mais tu laisses une empreinte claire, solide et durable sur notre ville.

Bravo pour tout ce que tu as accompli. Merci pour ton engagement. Et surtout, merci d'être resté, tout au long de ces années, fidèle à toi-même.

Car au fond, c'est peut-être cela, ta plus grande réussite. (Applaudissements).

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Merci infiniment Jean-Thomas, merci de tout cœur au groupe et au parti, car finalement, si j'estime avoir eu beaucoup d'honneur à occuper ce siège, ce n'était finalement pas plus que deux CDD de 5 ans. Je suis très fier du parti d'avoir fait ce chemin avec moi et d'avoir eu aussi la réussite des élections passées. Bref.

C'est un honneur, mais c'est aussi une grande responsabilité que l'on sent au quotidien, tant par des moments qui sont difficiles, mais aussi par les grands moments de réjouissance et puis ce que la Ville a pu mettre en place durant ces 10 années. Je pense que c'est une réussite en soi, même si parfois c'est compliqué.

J'en viens au plaisir. J'ai éprouvé énormément de plaisir à occuper ce poste. Occuper ce poste, surtout avec mes trois services. A toute la liste qu'a dressée Jean-Thomas, j'aimerais ajouter "merci à mes services" parce que, évidemment, ce n'est pas moi qui ai réalisé tout

ça, c'est eux, évidemment avec l'aval de mes collègues du Conseil communal. J'ai peut-être le plus d'émotions à quitter ces services: celui des Finances qui évolue dans un cadre normé hyper-rigide, celui de la Culture qui est un nuage créatif et puis celui de l'Informatique qui est un réseau évolutif. Donc, trois univers très différents, mais trois univers qui me passionnent beaucoup. Grand merci à eux surtout et aux trois chefs de Service.

Bravo à vous et merci pour votre engagement à un moment dans le monde où on a plus que tout besoin de démocratie. Continuez comme ça. Toutes les interventions sont justifiées dans cette enceinte. Merci infiniment à l'administration, au Secrétaire de Ville et à son adjoint. Bravo à vous aussi, ce n'est pas simple tous les jours. Et puis enfin, un grand merci à mes quatre collègues, mais je leur réserve encore un adieu quand nous nous réunirons entre nous à la suite du dernier Conseil communal. Merci et bonne suite à tout le monde. (Applaudissements).

Le vice-président. Avant de passer la parole au chef de groupe du Centre Gauche, j'aimerais rappeler l'article 49 RCG:

"Publicité

⁴ Toute autre prise de son ou d'images, par des personnes privées ou des membres du Conseil général, doit être autorisée par le Conseil général et préalablement annoncée".

M. C. Rugo, je vous ai vu filmer. Je ne souhaite pas que ces images sortent sur vos réseaux, votre terrain de jeu favori. Merci d'effacer ces prises de vue.

Je passerai maintenant la parole à M. M. Page pour prendre congé de notre ami et conseiller communal Pierre-Olivier Nobs.

Page Maurice (CG).

Hommage à M. Pierre-Olivier Nobs

"L'avenir a plusieurs noms. Pour les faibles, c'est impossible; pour les timides, c'est inconnu; mais pour les vaillants, c'est l'idéal". C'est Victor Hugo qui disait ça et je crois que ça s'applique particulièrement bien à Pierre-Olivier. En 10 ans de présence au Conseil communal, Pierre-Olivier Nobs nous a appris ou au moins rappelé ce qu'est faire de la politique. Faire de la politique, c'est d'abord avoir un idéal et pas une idéologie.

Pour le Centre Gauche et pour Pierre-Olivier, cet idéal, c'est le bien commun, entendu comme le bien-être de tou-te-s et non pas comme la somme des intérêts particuliers. C'est considérer, par exemple, dans le domaine de la mobilité, du 30 km/h, que la tranquillité, la santé, la sécurité des habitant-e-s vaut davantage que le confort de quelques automobilistes venant de l'extérieur. C'est estimer qu'un arbre ou une terrasse vaut plus qu'une place de parc. Faire de la politique, c'est être réaliste, c'est regarder les faits plutôt que de croire aux fake news ou aux idées toutes faites.

Une erreur, même répétée 100 fois, ne devient pas une vérité. La politique exige d'avoir les pieds bien sur terre. Comme artisan, Pierre-Olivier sait que ce qui signifie le travail, le courage, la persévérance. Au savoir-être, il a joint le savoir-faire.

Faire de la politique, c'est faire passer l'équité avant l'égalité. C'est vouloir donner à chacun-e, selon ses besoins, plutôt que d'attribuer la même chose à toute la population. C'est préférer les mesures ciblées et efficaces à la politique de l'arrosoir. C'est rester attentif

aux personnes touchées par la précarité, c'est cultiver la diversité, c'est favoriser la participation.

Faire de la politique, ce n'est pas calculer son temps, ni son énergie, c'est être sur le front, matin ou soir, 7 jours sur 7 sans jamais récriminer. Pierre-Olivier n'aura pas été un roi fainéant, serrant quelques mains et distribuant quelques cadeaux ou quelques bonnes paroles, mais un tâcheron sans cesse attelé à sa tâche. La délicate période du Covid l'a vu au premier rang pour organiser le soutien aux personnes et aux entreprises dans le besoin. Faire de la politique, c'est être pragmatique, c'est faire preuve d'ingéniosité, c'est trouver des solutions aux problèmes plutôt que de chercher des problèmes aux solutions.

Le vélo-cargo, devenu l'emblème de Pierre-Olivier, est une véritable boîte à malice. Il illustre combien il est préférable de mettre en œuvre des choses simples plutôt que d'imaginer des usines à gaz. Pierre-Olivier sait aussi que la solution la plus économique est souvent la bonne. Dans ces temps qui s'annoncent difficiles pour les finances communales, cette ingéniosité et cette sobriété devront certainement davantage prévaloir.

Faire de la politique, c'est voir grand, c'est voir loin, plus loin que la prochaine élection, c'est avoir l'audace de faire venir à Fribourg les championnats du monde de hockey sous glace, c'est oser prendre des mesures de circulation au départ impopulaires, c'est rêver d'une capitale cantonale plus forte. Faire de la politique, c'est agir avec cohérence et droiture, ne pas tourner sa veste au gré des circonstances, ne pas faire de fausses promesses, renoncer aux arrangements entre amis et aux petits calculs. C'est accepter parfois de prendre des coups aussi, c'est de n'imposer quelque chose qu'au moment où on a la certitude que cette chose est juste. Faire de la politique, c'est savoir négocier, dans le respect, sans marchandage. C'est écouter et comprendre les besoins et les attentes des uns et des autres. C'est rappeler aussi que la loi qui permet le vivre ensemble est la même pour tou-te-s et qu'elle ne supporte ni exceptions ni passe-droits.

Pierre-Olivier est passé maître dans cet art de l'arbitrage pour concilier des intérêts multiples. Faire de la politique, enfin, c'est savoir s'entourer. Pierre-Olivier a su, au fil des années, s'entourer d'équipes compétentes, solides et motivées. On est toujours plus intelligent à plusieurs, aime-t-il la répéter.

Il a su faire partager sa vision plutôt que d'imposer ses avis. Il a toujours gardé sa volonté, sa capacité d'apprendre, n'hésitant jamais à solliciter les avis et les conseils. Cher Pierre-Olivier, le Centre Gauche et la ville entière ne peuvent que te remercier pour ton engagement infatigable. Nous aurions espéré que les impulsions que tu as su donner à notre cité perdurent et portent leurs fruits. Nous continuerons de notre côté de les incarner. Je termine encore une fois par quelques mots de Victor Hugo. "C'est par le réel qu'on vit, c'est par l'idéal qu'on existe". Merci. (Applaudissements).

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. Comme le disait Winston Churchill, je vais vous faire un long discours parce que je n'ai pas pris le temps de vous en écrire un court.

D'abord merci à Maurice pour les mots qu'il a prononcés au nom du Centre Gauche. Merci à tout le groupe. Merci aussi au Centre Gauche qui a pu faire confiance à un candidat qui était issu du secteur secondaire – ce qui n'est pas forcément évident et ce qui est de moins en moins évident dans la société actuelle – pour le représenter et qui lui a donné l'opportunité de vivre sa passion et de vivre l'engagement. Je vous avoue que j'ai eu beaucoup de bonheur à m'engager et je l'ai toujours dit et je le répéterai toujours, ce qui m'a animé à faire de la politique, ce n'est pas le pouvoir, parce que finalement le pouvoir, ce n'est pas très intéressant. Ce qui m'a animé et ce qui m'animerà toujours, c'est de pouvoir faire, parce que

c'est ça qui est intéressant, c'est de pouvoir changer des choses, c'est de pouvoir changer le monde. Si on ne veut pas changer le monde, il ne faut pas faire de la politique. Il y a quelques années, à l'Union des villes suisses, le comité a donné la parole à Mme Nora Wilhelm qui m'avait assez impressionné, jeune étudiante polyglotte, qui avait fait tout un plaidoyer sur l'importance de l'engagement dans le but d'avoir des actions coordonnées, notamment pour sauver le climat. Et qu'est-ce qu'il est important de sauver le climat, encore plus important aujourd'hui, quand le monde est plutôt en train de se réarmer et de le péjorer. J'ai lu récemment que l'addition de toutes les machines militaires correspond à 85% du bilan carbone de tous les véhicules de cette planète. Cette dame, cette jeune femme brillante, concluait son discours et son allocution devant tou-te-s les élu-e-s et les élu-e-s de Suisse: Mesdames et Messieurs les politicien-ne-s de ce pays, Mesdames et Messieurs les élu-e-s des villes suisses, si ce qui vous anime, ce n'est pas de changer les choses, alors, s'il vous plaît, démissionnez, laissez votre place à celles et ceux qui veulent changer les choses et n'oubliez jamais que vous êtes là pour changer les choses.

Bien sûr, je remercie l'entier du Conseil général qui m'a fait confiance parce que ce n'est pas si facile d'être élu d'un petit parti. C'est probablement plus difficile d'avancer, d'inspirer confiance, de créer des majorités, d'avoir le soutien à des projets. Et je dois le dire que, d'une manière générale, je me suis toujours senti soutenu par le Conseil général et je tenais vraiment à le remercier. Enfin, je remercie mes collègues du Conseil communal parce que, certes, siéger dans un collège, c'est une très grande responsabilité, c'est un poids, c'est aussi un honneur et je remercie mes collègues de m'avoir donné l'honneur de siéger avec elles et avec eux. Bien sûr, je remercie la population de la ville de Fribourg de m'avoir fait confiance pendant 10 ans pour la servir. Ô combien j'ai aimé servir cette ville et sa population! Enfin, je tenais à remercier les plus jeunes qui s'engagent en politique. Oui, nous avons besoin de vous. Le monde que nous sommes en train de construire, c'est votre monde à vous plus que le mien. Et quand je vois des Béa, quand je vois ma fille qui s'engage, quand je vois tout plein de jeunes personnes, eh bien, je ne peux que vous remercier au nom du Conseil communal, au nom de la démocratie. Engagez-vous! Et je terminerai par une préoccupation, parce qu'il en faut quand même une, sinon ça ne serait pas correct.

Ne vous laissez pas brider dans vos idées ou dans votre manière de parler par les convenances. Nous sommes dans un pays qui dispose de la liberté d'expression. C'est un des biens les plus précieux. Que beaucoup de groupements de tous bords souhaitent pour des raisons qu'il ne m'importe pas beaucoup de comprendre, de limiter de manière sociale ou de manière arbitraire. Ne vous laissez pas enfermer dans cette tendance, exprimez-vous, profitez de cette richesse. Nous sommes libres et nous avons le droit de nous exprimer librement. Vive la démocratie. Merci de votre attention. (Applaudissements).

Le vice-président. Y a-t-il une autre intervention, telle qu'observation, remarque, souhait, requête, demande critique d'un membre du Conseil général, selon l'article 73 de notre règlement? Ça ne semble pas être le cas, je vais donc prononcer mon allocution de fin de législature.

G. Allocution (du vice-président) de fin de législature

Le vice-président. Vous n'aurez pas droit à un discours de fin d'année présidentielle, notre présidente l'a fait avant de prendre son congé de maternité. Un grand merci à elle pour tout le travail accompli. Par contre, en cette fin de législature, permettez-moi quelques remerciements et quelques félicitations.

En premier lieu un grand merci au syndic, avec qui le Bureau collabore pour fixer l'ordre du jour de nos séances, à nos deux conseillers communaux sortants, un par choix personnel, l'autre malheureusement par la voix du peuple.

Mes félicitations aux trois conseillers généraux, qui vont changer de fauteuil. En premier lieu à la présidente de la Commission financière, Marine Jordan, à notre ancien président du Conseil général, Simon Murith et à Isabelle Sob. Bravo à vous. Je me réjouis de vous retrouver à la rentrée sur un autre fauteuil.

Une pensée pour ceux qui quittent ce Conseil général, par choix personnel ou par le vote populaire. En particulier, je citerai les anciens, je n'appellerai pas ça les dinosaures, mais les anciens:

- Gilles Bourgarel, entré au Conseil général le 15 juillet 1993, non réélu.
- Claude Schenker qui a siégé 20 ans dans ce Conseil et qui ne se représentait pas.
- Maurice Page, chef du groupe CG qui nous quitte également après 20 ans de présence.
- Jean-Pierre Wolhauser, membre du Bureau, qui fêtait ses 2 x 15 ans au Conseil général.

Merci aussi aux anciens présidents Oliver Collaud, Adeline Jungo, David Aebischer, Jean-Pierre Wolhauser, pour certains, par choix et pour les autres, du fait qu'ils n'ont pas trouvé grâce aux yeux du peuple. Merci à tous pour votre engagement dans ce parlement et pour votre travail dans les commissions.

Merci également aux membres du Bureau, au secrétaire du Conseil général, au personnel de l'administration communale, aux sergents de ville, sans qui l'organisation serait beaucoup plus compliquée. Aux élu·e·s, je vous donne rendez-vous pour l'assermentation le samedi 2 mai 2026, à Nuithonie, à Villars-sur-Glâne et le 4 mai 2026 pour la séance constitutive de notre Conseil.

Je vous souhaite d'ores et déjà une bonne fin de soirée. Merci à tou·te·s!
(Applaudissements).

La séance est levée à 22.02 heures.

Fribourg, le 4 mai 2026
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente

Camille GOY



Le vice-président

Jean-Noël GEX

Le secrétaire de Ville adjoint

Mathieu MARIDOR

Annexes mentionnées.